



RAPPORT D'ACTIVITES 2025

Mars 2026

36 Rue François Pilatre de Rozier
59500 Douai
03 27 98 21 00
grand-douaisis.com



Table des matières

EDITORIAL	4
1. LA STRUCTURE DU SCOT EN 2025	5
2. 2025 : DERNIERE ANNÉE DU MANDAT	6
LE BUREAU SYNDICAL.....	6
LES MEMBRES DU COMITE REPRESENTANT A LA CAO ET DANS LES INSTANCES EXTERIEURES	8
LES COMMISSIONS THEMATIQUES.....	9
3. AFFAIRES GÉNÉRALES ET RESSOURCES HUMAINES	10
BUDGET 2025	10
RAPPEL DES MISSIONS DE LA STRUCTURE.....	11
4. RÉALISER LE PROJET DE TERRITOIRE 2040	13
AVANT-PROPOS : UN SCOT ET UN PCAET PRECURSEURS	13
LA DEMARCHE DOUAISIS TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGETIQUE (DT3E)	13
UNE STRATEGIE DE MOBILISATION	16
L'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE.....	17
LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT	18
MISSIONS DOCUMENTS D'URBANISME	26
AVIS SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION.....	26
MISSIONS HABITAT/FONCIER	28
AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME A VOCATION RESIDENTIELLE ET MIXTE.....	28
SUIVI DES PROJETS DE RENOVATION DES CITES MINIERES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM)	30
SUIVI DES PROJETS "NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN".....	30
REPRESENTATION A LA CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS.....	30
MISSIONS ENVIRONNEMENT/PAYSAGES	31
ÉTUDE SUR LA PRESERVATION DU CYCLE DE L'EAU	31
MISSIONS MOBILITÉ	32
ENQUETE MOBILITE CERTIFIEE CEREMA (EMC ²)	32
MISSIONS COMMERCE	32
AUTORISATIONS COMMERCIALES.....	32
SUIVI DES DISPOSITIFS ACTION CŒUR DE VILLE ET PETITE VILLE DE DEMAIN	33
» CHARTRE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE.....	34
MISSIONS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET AIR	35
SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES ET DES RESEAUX DE CHALEUR	35
MISSIONS SOBRIÉTÉS	36
MISSION SERVICE ENERGIE COLLECTIVITÉS (SEC)	38
ANIMATION DU CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL.....	41
MISSION ENTREPRISES	42
6. LA COMMUNICATION AU SERVICE DU SCOT	42
LES INTERVENTIONS DU SCOT EN 2025	43
7. LE SCOT ET...SES PARTENAIRES	44
LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT	44
LA REGION HAUTS-DE-FRANCE	44
LE PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT.....	44
ADOPTA.....	44

LE CAUE.....	45
LA MISSION BASSIN MINIER.....	45
LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM).....	45
INSTITUT MINES TELECOM	45
ANNEXES.....	46
COMPOSITION COMPLETE DU COMITE SYNDICAL AU 31 DECEMBRE 2025	46
COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL SUITE AU RENOUVELLEMENT DES ASSEMBLEES AU 31 DECEMBRE 2025.....	47
SYNTHESE BUDGETAIRE 2025	48

EDITORIAL

Les points essentiels à retenir de l'année

Après l'adoption du SCoT en 2019 et du PCAET en 2020, la période de mise en œuvre du projet de territoire et la mise en place des actions de mobilisation se poursuit.

Celle-ci s'appuie sur la conception et la diffusion d'outils de communication et de sensibilisation. Ainsi l'année 2025 a été marquée par la finalisation de l'évaluation du SCoT, la tenue du débat conduisant au maintien du SCoT en vigueur ainsi que la prescription de la modification simplifiée du SCoT assortie d'une évaluation environnementale afin de se mettre en compatibilité avec le SRADDET modifié exécutoire. Un guide de fiches actions sur les sobriétés à destination des communes a également été diffusé dans le cadre du programme « démonstrateur de la conduite du changement et des sobriétés » soutenu techniquement et financièrement par l'ADEME.

Au-delà de ces outils pédagogiques, l'équipe technique a su mobiliser son réseau de partenaires, la force de son expertise, sa connaissance du territoire et ses compétences pour que les autres missions puissent se poursuivre. Cette ingénierie réactive, à l'écoute des demandes des élus a renforcé sa présence sur le terrain.

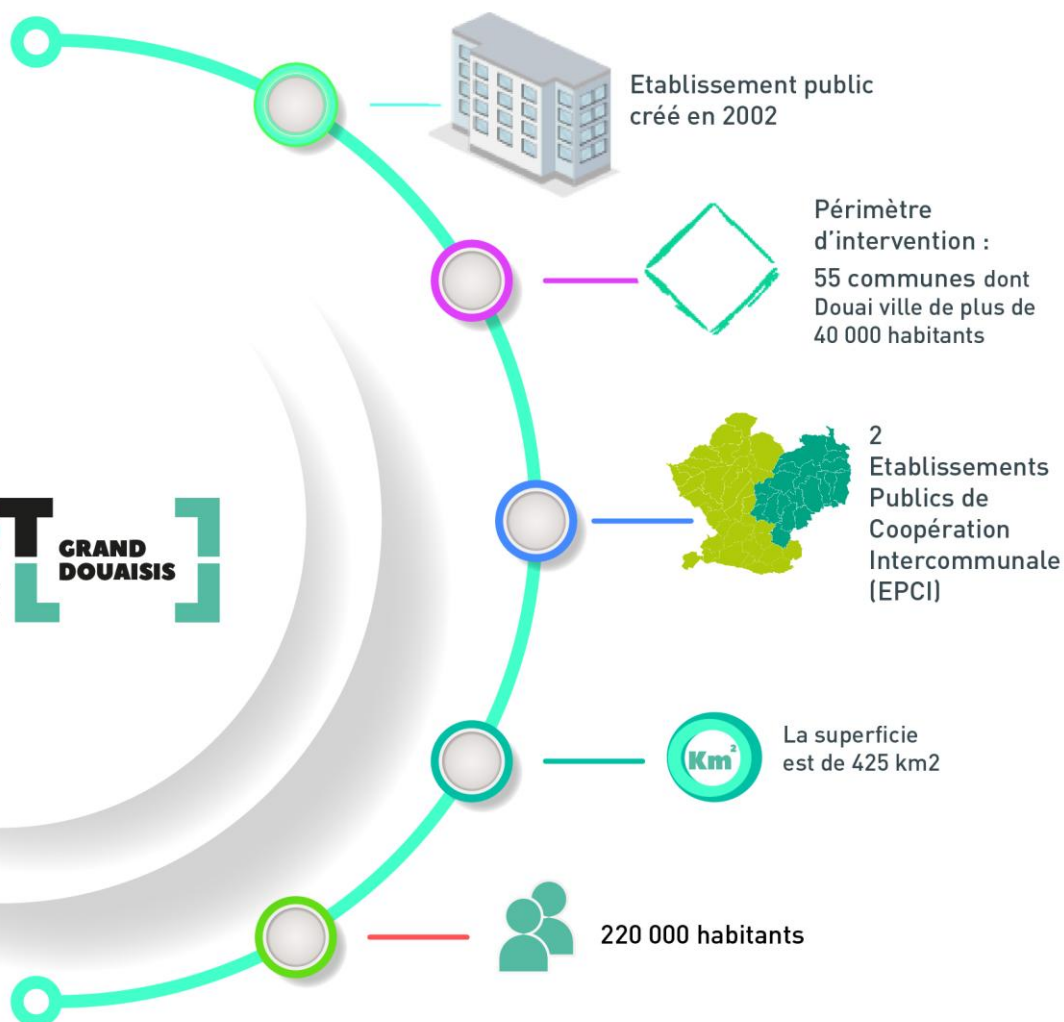
Sur le volet prospectif, l'année passée a été marquée par le lancement de l'élaboration d'une charte de logistique urbaine durable sur le territoire du Grand Douaisis. Cette année a également été consacrée à la finalisation de l'étude sur la préservation du cycle de l'eau et du schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur et/ou de froid. Une fiche dédiée au développement des réseaux de chaleur est venue compléter le guide pratique PLU DT3E.

L'année 2025 est également la première année de mise en œuvre du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial avec l'ADEME confiant au SCOT GRAND DOUAISIS au-delà de l'animation du territoire l'instruction technique et financière des demandes de subventions de projets de chaleur renouvelable. Il s'agit sur la période 2024-2028 d'accompagner la réalisation d'une quinzaine d'installations conduisant à la production de 6,1 GWh/an de chaleur renouvelable.

2025 a confirmé notre capacité collective (élus et techniciens) à rebondir, à s'investir avec énergie sur de nouvelles thématiques pour faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique.



1. La structure du SCOT GRAND DOUAISIS en 2025



2. 2025 : DERNIERE ANNÉE DU MANDAT

Le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis est formé par deux EPCI membres : Douaisis Agglo (DA) et la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO), devenue Cœur d'Ostrevent Agglo depuis le 1^{er} janvier 2025.

Suite à la modification des statuts en 2019, ces EPCI sont représentés au Comité Syndical par 62 délégués : 40 pour Douaisis Agglo et 22 pour Cœur d'Ostrevent Agglo.

Ces élus sont désignés par les EPCI membres.

Le Comité syndical s'est réuni à 5 occasions en 2025 :

- 24 février : Débat d'Orientations Budgétaire ;
- 31 mars : Budget Primitif 2025 ;
- 26 juin : Compte Administratif et de Gestion, tableau des effectifs et désignation d'un référent déontologue ;
- 12 novembre : Acquisition du bâtiment, décision modificative n°1, évolution et modification de la délibération 2/2024 relative aux amortissements, élection de la 8^{ème} Vice-présidente, désignation des représentants dans les instances extérieures, à la Commission d'Appel d'Offres, et Constitution des Commissions, ;
- 26 novembre : Autorisation de mandatement et Rapport d'Activités 2024.

L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet du SCOT <https://grand-douaisis.com/centre-de-ressources/#deliberations> ou sont disponibles sur demande et rendez-vous au SCOT.

Le Bureau Syndical s'est réuni à 7 occasions en 2025 :

- 15 janvier ;
- 19 mars ;
- 30 avril ;
- 16 juin ;
- 03 septembre ;
- 15 octobre ;
- 18 novembre.

Le Bureau Syndical

Le comité du 22 juillet 2020 a ainsi procédé à l'unanimité à l'élection de son Président : M Lionel COURDAVAULT et à l'élection des membres du bureau syndical. A la suite de démissions, plusieurs élections ont rythmé le mandat. Au 31 décembre 2025, le Bureau Syndical est composé des membres suivants à savoir :

- Président : M Lionel COURDAVAULT
- 1^{er} Vice-Président aux finances : Mme Marie-Françoise FALEMPE
- 2^{ème} Vice-Président à l'environnement et biodiversité : M Raphaël AIX
- 3^{ème} Vice-Président au développement économique et commerce : M Thierry GOEMINNE
- 4^{ème} Vice-Président au Paysages, patrimoine et tourisme : M Julien QUENNESSON
- 5^{ème} Vice-Président à la Transition Energétique et au Climat : Mme Florence GEORGES
- 6^{ème} Vice-Président à l'Habitat et au foncier : M Laurent KUMOREK
- 7^{ème} Vice-Président aux transports, aux mobilités et au numérique : M Jacques MICHON

- 8ème Vice-Président : à la santé, à la qualité de l'air et à la filière agricole : Mme Marie CAU puis Mme Jeanne ROMAN (depuis novembre 2025)
- 9 assesseurs : Mme Caroline BIENCOURT (1^{er}), M François CRESTA (2^e), M Jean-Marc RENARD (3^e), M Dimitri WIDIEZ (4^e), Mr Laurent MARTINEZ (5^e), Mme Nadine MORTELETTE (6^e), M Djamel BOUTECHICHE (7^e), M Christian BULINSKI (8^e), M Ludovic VALETTE (9^e)

Le Président et les Vice-Président(e)s

30 Décembre 2025



M. Lionel Courdavault
Président

Mme Marie-Françoise
Falempe
1^{er} Vice-Présidente

M. Raphaël
Aix
2^{ème} Vice-Président

M. Thierry
Goeminne
3^{ème} Vice-Président

M. Julien
Quennesson
4^{ème} Vice-Président

Mme Florence
Georges
5^{ème} Vice-Présidente

M. Laurent
Kumorek
6^{ème} Vice-Président

M. Jacques
Michon
7^{ème} Vice-Président

Mme Jeanne
Roman
8^{ème} Vice-Présidente

Les membres du comité représentant à la CAO et dans les instances extérieures

Désignation des 11 membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

La CAO se réunit pour les marchés à procédure formalisée c'est-à-dire les marchés de fournitures et de service supérieurs ou égal à 216 000€ HT

Membres désignés de la CAO	
Membre de droit : Président	
Membre 2 : Caroline BIENCOURT (DA)	Membre 7 (suppléant) : Laurent KUMOREK (DA)
Membre 3 : Thierry GOEMINNE (DA)	Membre 8 (suppléant) : Nadine MORTELETTE (DA)
Membre 4 : Jean-Marc RENARD (DA)	Membre 9 (suppléant) : Ludovic VALETTE (DA)
Membre 5 : Marie-Françoise FALEMPE (COA)	Membre 10 (suppléant) : François CRESTA (COA)
Membre 6 : Christian BULINSKI (COA)	Membre 11 (suppléant) : Laurent MARTINEZ (COA)

Désignation des représentants du SCOT aux instances extérieures

Le SCOT GRAND DOUAISIS est représenté dans plusieurs structures du territoire.

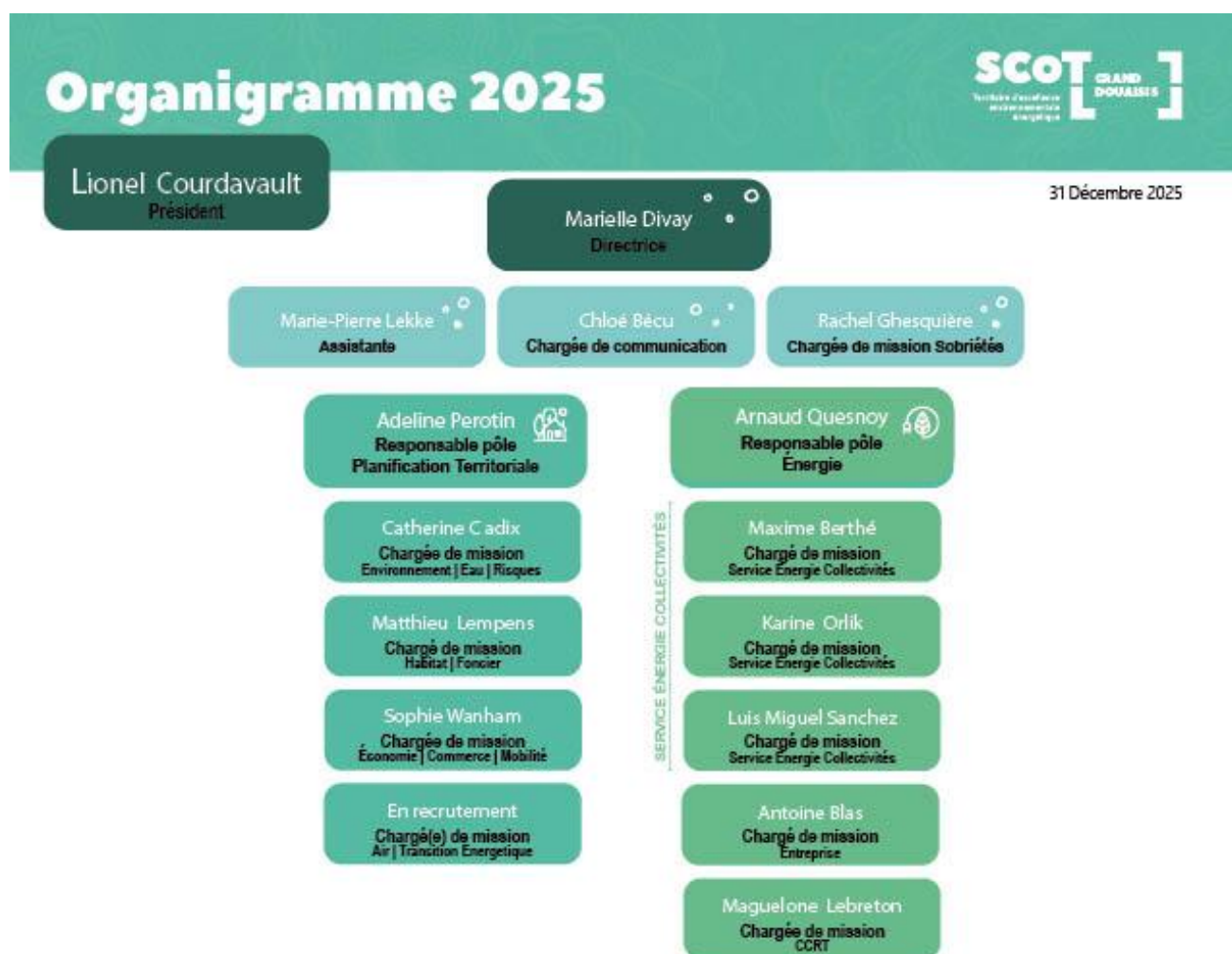
Structures	Représentant du SCOT
Commission locale de l'eau SAGE Scarpe Aval	Monsieur Raphaël AIX
Parc Naturel Régional Scarpe Escaut	Madame Marie CAU puis Madame Jeanne ROMAN
Comité consultatif des réserves régionales de notre territoire	Madame Marie CAU puis Madame Jeanne ROMAN et Monsieur Raphaël AIX
Commission départementale d'aménagement commercial	Monsieur Thierry GOEMINNE
Conférences Intercommunales du Logement des EPCI	Monsieur Laurent KUMOREK

Les Commissions Thématiques

Début 2021, les 7 Commissions Thématiques ont été installées et sont présidées par les Vice-présidents en charge de la thématique. Leur organisation est définie par le Vice-président pour ce qui concerne le format, l'horaire et la fréquence de celles-ci. Le Vice-président est assisté par l'équipe technique du SCOT pour l'organisation des commissions. Les membres des commissions ont eu l'occasion de s'inscrire à une ou plusieurs commissions pour la durée du mandat.

Commission Thématique	Vice-président	Membres
Habitat-Foncier	Monsieur Laurent KUMOREK	S. LANCLU, JM RENARD, L. VALETTE, H. JARUGA, A. PIESSET, F. CHRETIEN
Environnement-Biodiversité	Monsieur Raphaël AIX	B. GOULOIS, C. WALLARD, G. BARBIEUX, D. GAMBIEZ, L. VALETTE, Y. PIQUOT
Développement Economique Commerce	Monsieur Thierry GOEMINNE	J. MICHON, C. BIENCOURT, L. DESMONS, JM SZATNY, R. MARTINOWSKI, H. DERASSE
Transition énergétique et climat	Madame Florence GEORGES	B. GOULOIS, R. AIX, A. DUPONT, D. GAMBIEZ, R. MINNENS, L. VALETTE, L. ILSKI, D. WIDIEZ, C. BIENCOURT, S. STIERNON
Patrimoine, Paysages et Tourisme	Monsieur Julien QUENESSON	A. DUPILET, A. DUPONT, S. STIERNON
Mobilité et Numérique	Monsieur Jacques MICHON	L. ILSKI, L. DESMONS, M CAU
Santé, Air et Agriculture	Madame Marie CAU puis Madame Jeanne ROMAN	R. AIX, N. MORTELETTE, D. WIDIEZ, M. DOZIERE, A. MOHAMMED

3.AFFAIRES GÉNÉRALES ET RESSOURCES HUMAINES



L'équipe technique se compose en 2025 de 15 membres.

Ainsi au 30 juin 2025, l'équipe est répartie comme suit :

- Direction : directrice, assistante, chargée de communication et chargée de mission sobriétés ;
- Pôle planification territoriale : 1 responsable et 4 chargés de mission ;
- Pôle énergie : 1 responsable, 3 chargés de mission énergie (CEP), 1 chargé(e) de mission entreprises et 1 chargé(e) de mission Contrat de Chaleur Renouvelable territorial.

A noter que le poste de chargé(e) de missions planification territoriale spécialité Air-Transition Energétique n'est pas pourvu au 31 décembre 2025.

Budget 2025

L'année 2025 est marquée par la mise en œuvre du projet de territoire et est donc le déploiement d'une offre de service ajustée des équipes du SCOT pour accompagner les communes et les porteurs de projet. 2025 est également l'année de l'évaluation du SCoT et de la prescription de la modification simplifiée du SCoT afin de le mettre en compatibilité avec le SRADDET modifié exécutoire. Conformément aux missions du SCOT, les principales actions menées pour l'année 2025 étaient :

- Les missions d'accompagnement et d'expertise du pôle planification territoriale à destination des communes et des porteurs de projets ;
- La réalisation d'outils d'appropriation et de communication à destination des élus et des techniciens ;
- Les études structurantes (notamment sur la préservation de la ressource en eau, le schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur, l'élaboration de la charte de logistique urbaine dans le cadre du programme InterLUD+) ;
- Les actions de mise en œuvre de la stratégie sobriétés (parution du guide à destination des communes, conception du guide à destination des entreprises...)
- Le Service Energie Collectivité et l'accompagnement des communes ;
- La mise en œuvre du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial et du programme ACTEE+ et du budget annexe ;
- La veille réglementaire.

Dépenses

En 2025, nous avons poursuivi la mise en œuvre de la stratégie sobriétés dans le cadre de notre conventionnement avec l'association Virage Energie, et poursuivi l'Etude de préservation de la Ressource en Eau, et le Schéma Directeur des Energies et des Réseaux de Chaleur. Nous avons également externalisé la conception graphique et l'impression de l'évaluation du SCoT. Enfin, nous avons mobilisé deux bureaux d'études pour des missions d'assistance dans le cadre de la modification simplifiée du SCoT et l'élaboration de la charte de logistique urbaine durable.

L'année 2025 a également été marquée par l'achat du bâtiment dans lequel sont installés les services du SCOT, par le renouvellement d'une partie du matériel informatique (serveur, sauvegarde et postes de travail), ainsi que l'acquisition d'un traceur.

Recettes

Les recettes du syndicat mixte sont issues :

- Des participations des collectivités membres, pour moitié au prorata de leur population ; l'autre moitié au prorata du potentiel fiscal ;
- Des subventions obtenues suite à des dépôts de dossiers de financement ;
- Des contributions des communes adhérentes au Service Energie Collectivité.

Rappel des missions de la structure

Extrait des statuts (article 1)

« Le Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale du Douaisis a pour objet

- De diriger les études conduisant à l'élaboration, la modification ou la révision du schéma de cohérence territoriale,
- D'approuver les décisions qui auront été arrêtées et ce dans les conditions fixées par l'article L 122-4 du code de l'urbanisme,
- D'élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Douaisis,
- D'animer la dynamique climat du Grand Douaisis,
- La conduite d'études stratégiques et prospectives sur les thèmes de l'énergie et du climat à l'échelle du territoire du SCOT Grand Douaisis,
- D'assister, dans le cadre de conventions, les collectivités membres ou leurs communes qui en formulent la demande, dans la mise en œuvre de leurs actions énergie/climat.

- *D'assister les personnes morales privées qui en formulent la demande dans la mise en œuvre de leurs actions énergie/climat*
- *Et dans le cadre de conventions de mandat de verser des subventions aux personnes morales publiques et privées dans la mise en œuvre de leurs actions énergie/climat »*

4. RÉALISER LE PROJET DE TERRITOIRE 2040

Avant-propos : un SCoT et un PCAET précurseurs

De nombreux acteurs mettent en avant que la crise sanitaire et économique que nous avons connue était l'occasion pour nous tous, entreprises, investisseurs, citoyens, pouvoirs publics, de repartir sur de nouvelles bases et de concevoir nos modes de production et de consommation dans un meilleur respect de l'environnement.

Ces ambitions sont celles que nous avons déjà inscrites dans le SCoT et le PCAET bien avant.

Sans avoir un discours alarmiste, nous pouvons démontrer que réaliser le projet de territoire contribue à faire du Grand Douaisis un territoire plus résilient et plus fort face à de grands changements.

Anticiper et s'adapter impliquent des évolutions fortes dans nos modes de faire mais sont également sources de grandes opportunités ... un territoire plus robuste est un territoire plus résilient face aux autres crises qui arriveront (climatiques...).

La démarche Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique (DT3E)

Au regard des actions menées sur le territoire depuis de nombreuses années en matière d'énergie-climat, les élus du Grand Douaisis ont souhaité engager le territoire dans une démarche volontaire et une ambition commune : faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique, (DT3E). Cette ambition a été le fil rouge des deux documents cadres constituant notre projet du territoire : le **SCoT** ainsi que le **PCAET**.

L'objectif étant de réduire les vulnérabilités de notre territoire, de le rendre plus résilient et de préparer son adaptation face au réchauffement climatique et à la raréfaction des ressources. Cette ambition doit être diffusée dans tous les projets d'envergure menés sur le territoire.

Comment y participe la structure ? : la culture aménagement-climat-énergie au service du territoire

Parce que les **politiques publiques d'aménagement laissent une empreinte**, souvent très longue sur un territoire, une approche renouvelée de l'urbanisme avec un vrai changement de modèle devait intervenir depuis plusieurs années.

L'acte d'aménager est devenu sur le Grand Douaisis « un acte climatique » car l'aménagement d'aujourd'hui doit être pensé à travers le prisme des sobriétés et dans la perspective de rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique.

En effet, en impactant la façon d'habiter et de travailler, de consommer et de se déplacer, l'aménagement du territoire est déterminant sur nos modes de vie et donc sur nos consommations d'énergie et l'utilisation de nos propres ressources mais également de celles dont nous sommes dépendants.

Depuis plus de 10 ans, le SCoT et le Plan Climat sont devenus pour le Grand Douaisis les bras armés de cette ambition afin que l'aménagement du territoire permette réellement :

- Une plus grande sobriété énergétique mais également de consommation des espaces (sobriété structurelle) ;
- L'intégration des enjeux environnementaux et paysagers dans les projets afin de préserver nos ressources ;
- Une mobilité durable et décarbonée, accessible à tous ;
- Une meilleure conciliation des usages du territoire ;
- Une autonomie énergétique du territoire ;
- L'amélioration des conditions de vie de nos habitants ;
- Une plus grande résilience du territoire face aux effets du changements climatiques déjà perceptibles sur le territoire.

Atypique, le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis est le premier SCoT en France à avoir adossé à son SCoT dès 2009 une dynamique climat dont l'un des outils est le Plan Climat.

En inscrivant l'ambition « Douaisis, Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » et en fondant son projet sur les trois valeurs de « responsabilité, solidarité et prospérité », le SCoT vise à inscrire l'aménagement du territoire dans la durabilité.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

C'est au travers d'un document appelé SCoT, pour Schéma de Cohérence Territoriale que nous répondons aux grandes questions liées à l'aménagement de notre territoire. Le SCoT est un document d'urbanisme qui doit respecter un formalisme et une procédure bien définie, régie par le code de l'urbanisme. Engageant le territoire sur 20 ans, il permet de se doter de règles du jeu communes pour aménager le territoire.

Ainsi à l'horizon 2040, le SCoT détermine notamment les principes visant à la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels et fixe des orientations et objectifs d'aménagement qui devront être déclinés dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme (PLU), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacement Urbain (PDU) devenu Plan de Déplacement Mobilité) et par ricochet à tous les projets d'aménagement. Mais le SCoT c'est surtout une vision de ce que veulent les élus de leur territoire sur un temps long. Il a la lourde tâche d'être à la fois cohérent et de concilier les besoins d'habitat, d'économie, d'environnement, de mobilité, etc. afin de rendre le territoire plus attractif et plus durable.

L'objectif du SCoT est de **rendre cohérentes les politiques publiques d'aménagement** à l'échelle d'un grand territoire, pour nous le Grand Douaisis qui réunit la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent devenue Cœur d'Ostrevent Agglo et Douaisis Agglo. Il donne un cadre à l'ensemble des acteurs de l'urbanisme. Il a été créé pour établir l'équilibre du territoire entre espaces ruraux et espaces urbains, entre artificialisation des sols, protection des paysages et préservation des espaces agricoles et naturels...

Vecteur d'un cadre de vie de qualité, les élus ont fait le choix de retranscrire dans le SCoT les orientations issues du Schéma de santé élaboré en 2018 en faveur d'un **urbanisme favorable à la santé** et celles issues du Plan **Paysage** élaboré en 2019 pour préserver et valoriser l'identité patrimoniale et paysagère du territoire.

Volontaires en matière **d'urbanisme commercial**, les élus du territoire ont fait le choix d'adosser au SCoT un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) alors même que la loi ne l'imposait pas encore. La volonté des élus était d'organiser le développement de l'offre commerciale afin de répondre à la fois aux besoins des habitants et garantir la vitalité et le dynamisme des centres-villes et centres-bourgs du territoire.

Ces règles doivent être respectées dans les différents projets d'aménagement et documents d'urbanisme sur le territoire. Elles s'imposent ainsi au PLU, PLH, PDU.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ce changement sont au cœur des préoccupations de tous.

C'est en développant une **stratégie climat** depuis ses débuts, que le SCOT GRAND DOUAISIS a su installer une véritable culture aménagement-climat, reconnue au niveau national.

Après un Plan Climat Territorial volontaire, les élus du SCOT GRAND DOUAISIS ont décidé de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du Grand Douaisis (Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent Agglo ayant transféré la compétence d'élaboration au syndicat mixte).



Le **PCAET** est plus qu'un outil de planification. C'est une stratégie qui met en cohérence des actions climat-air-énergie ambitieuses avec un projet de territoire générant une activité économique, une attractivité territoriale et une qualité de vie pour ses habitants.

Cet **outil stratégique et opérationnel** permet à l'ensemble des forces vives du Grand Douaisis, dont les collectivités, de s'engager dans un mouvement commun en faveur de la sobriété, de la lutte contre le changement climatique et pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Le Grand Douaisis a souhaité se saisir pleinement de cette opportunité offerte par la loi et donner au PCAET **trois ambitions** :

- Être conforme aux obligations fixées par les lois successives notamment en matière de transition énergétique et climatique dont la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) ;
- Engager le territoire sur une trajectoire climat-énergie ambitieuse, innovante et intégratrice ;
- Entrer en résonance avec les études territoriales ayant investi des champs novateurs (sobriétés, adaptation, santé, paysages...).

5. 2025 : METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE TERRITOIRE

Une stratégie de mobilisation

Suite à la réalisation du bilan de nos missions courant 2020, on constate :

1. **Une évolution progressive des missions** : la structure est passée d'études « réglementaires » (habitat, environnement...) à des études sur des sujets innovants sur le domaine de la santé, l'adaptation, les énergies renouvelables, le paysage, le commerce, ou encore de programmation urbaine En 2025, le SCOT GRAND DOUAISIS a finalisé l'étude sur la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau et celle du schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur et de froid renouvelable. Il a également lancé une réflexion sur la logistique urbaine durable avec l'élaboration de la charte de logistique urbaine durable du Grand Douaisis ;
2. Une **nécessaire vulgarisation** des **études et documents structurants** ;
3. Une structure de **prospective animatrice** d'un projet de territoire ;
4. Le **caractère précurseur du SCoT et du PCAET** au regard des besoins de la société en cas de crises ;
5. Des collectivités de plus en plus en **demande** de conseils et d'accompagnement.

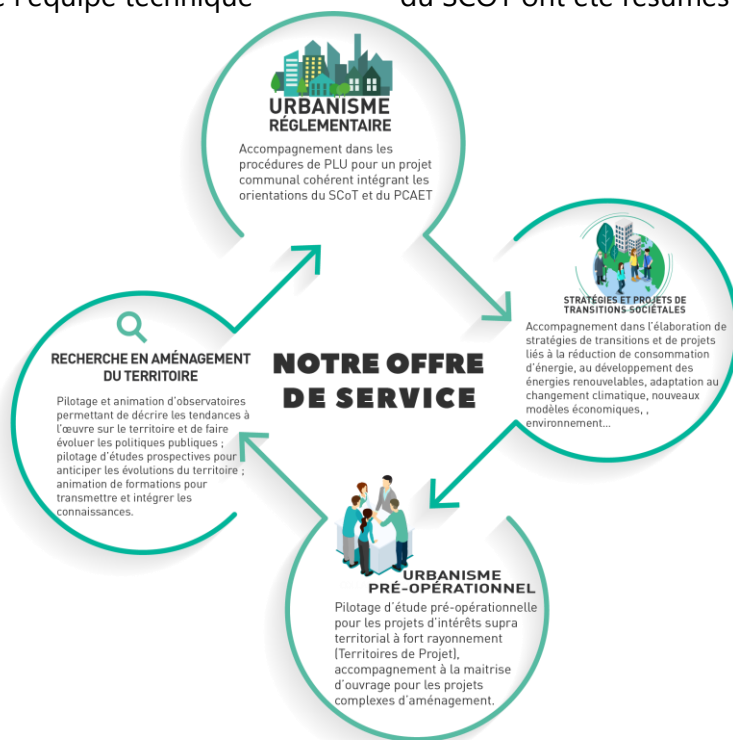
À partir de ces constats, nous avons décidé de repenser notre approche et de revoir nos méthodologies et nos outils afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Mobiliser et favoriser le passage à l'action sur un nouveau projet de territoire ambitieux ;
- Rendre la structure plus visible pour initier et faciliter les projets ;
- Adapter les contenus en fonction des compétences et des besoins ;
- Ouvrir notre périmètre d'actions aux entreprises, et au grand public.

La définition de notre offre de service

Les champs de missions de l'équipe technique

du SCOT ont été résumés comme suit :



Une équipe pluridisciplinaire dynamique et à l'écoute pour vous accompagner dans vos projets d'aménagement, d'urbanisme, de transitions, d'énergie...

Nos interventions s'appuient sur deux documents de référence portés par les élus, les structures supra-territoriales et les partenaires du territoire : le SCoT et le PCAET.

L'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Carnet d'inspiration sur le territoire de projet « Exploiter le potentiel offert par la proximité de la ligne du BHNS sur la RD 645 »

Le SCoT identifie neuf territoires de projet qui sont, pour le Grand Douaisis, des lieux de transformation et de requalification du paysage urbain, en particulier dans l'arc urbain. La démarche de territoire de projet participe au développement d'un urbanisme de projet dont la vocation est de faire converger l'ensemble des acteurs vers une ambition commune sur des périmètres présentant des enjeux intercommunaux (attractivité, environnement, patrimoine urbain et paysager, mobilité et accessibilité, mixité sociale et renouvellement urbain...). Certains de ces territoires de projet sont en cours de mise en œuvre (revitalisation des centres-villes de Douai, Somain, Arleux...), pour d'autres des réflexions sont engagées (valorisation du terroir des Argales etc.).

Afin d'impulser la mise en œuvre du SCoT et d'explorer ce que pourrait être l'aménagement du territoire à l'aune des évolutions législatives et de l'ambition « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique », il a été proposé de mener une réflexion sur le territoire de projet « Exploiter le potentiel offert par la proximité de la ligne du BHNS sur la RD645 ». Ce territoire de projet inscrit dans le SCoT révisé est le seul à ne pas avoir de réflexion engagée, de ne pas disposer d'une maîtrise d'ouvrage clairement identifiée et de couvrir les territoires de Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent Agglo.

Après avoir accueilli des étudiants pour réaliser un diagnostic territorial, le SCOT GRAND DOUAISIS a passé une convention avec l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille (IAUGL) afin de réaliser un atelier de projet avec 5 étudiants de Master 2. Cet atelier s'est tenu d'octobre 2023 à avril 2024. Entre octobre 2023 et janvier 2024, les étudiants ont réalisé un benchmark consistant à recenser des projets concrets réalisés à l'échelle locale, nationale, voire internationale permettant de répondre aux enjeux identifiés. De février à avril 2024, les étudiants ont animé des ateliers de travail à destination des élus et partenaires afin d'échanger sur la pertinence des retours d'expérience retenus. A l'issue de cet atelier de projet, l'équipe technique du SCOT GRAND DOUAISIS a réalisé un carnet d'inspirations. Le travail réalisé visait à affiner les travaux entrepris par les étudiants, en sélectionnant les retours d'expérience les plus opportuns au regard du contexte local, à détailler les modalités de mises en œuvre opérationnelles des retours d'expérience et à apporter plus d'éléments techniques pour aider les communes à transposer ces exemples dans leur territoire. A l'issue de ce travail technique, la chargée de communication a réalisé la conception graphique du carnet d'inspirations. Ce document, fruit d'une concertation avec les élus du territoire et les partenaires dont le CAUE, a été diffusé en janvier 2025.

Fiches guides pratiques PLU DT3E : Intégration d'un réseau de chaleur et/ou de froid dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le SCoT du Grand Douaisis approuvé le 17 décembre 2019 porte l'ambition de faire du « Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique » (DT3E) à l'horizon 2040. Depuis son approbation, le SCOT GRAND DOUAISIS accompagne sa mise en œuvre et facilite sa traduction dans les documents d'urbanisme locaux.

Pour ce faire, de nombreux outils d'accompagnement à destination des communes et de leurs services ont été élaborés (porter à connaissance, boîte à outils PLU...). Face à la mouvance normative et à la complexité croissante des procédures d'urbanisme réglementaire, le SCOT GRAND DOUAISIS a élaboré et mis à disposition des communes un guide pratique pour l'élaboration des PLUs, qui soit à la fois pédagogique et pragmatique dans les réponses apportées. Il a été conçu pour évoluer dans le temps afin, par exemple, de présenter de nouveaux outils « PLU » adaptés spécifiquement au territoire. Ce guide a été diffusé en décembre 2022 à l'ensemble des élus du Comité Syndical, des Maires, des Présidents d'EPCI et des partenaires associées à son élaboration.

Le SCOT GRAND DOUAISIS a élaboré son schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur et de froid renouvelable en 2025. Ce schéma révèle un potentiel important de déploiement de réseaux de chaleur et/ou de froid sur le territoire, concentré majoritairement au sein des communes de l'arc minier. Chacune des communes concernées dispose aujourd'hui d'un schéma de principe du tracé théorique de réseau de chaleur et des données clés concernant le raccordement de certains bâtiments (typologie, consommation, etc...). Ces données donnent à voir le champ des possibles et doivent bien sûr être confortées avec des études pré-programmatiques plus précises réalisées par l'autorité compétente en la matière, à ce jour la commune, si elle souhaite se saisir de cette opportunité. Ce schéma directeur a mis en évidence l'intérêt pour les communes d'intégrer les réflexions en cours ou les projets de déploiement ou d'extension de ces infrastructures dans les PLU afin de sécuriser la faisabilité du projet à terme, et d'optimiser dans le futur son usage en densifiant à ses abords.

Aussi, pour faciliter l'intégration des réseaux de chaleur et/ou de froid renouvelable dans les PLU, le SCOT GRAND DOUAISIS a complété le guide pratique PLU DT3E en mettant à disposition, des élus et des partenaires, une fiche outils « Intégration d'un réseau de chaleur ou de froid dans le Plan Local d'Urbanisme ». Ce document rappelle l'intérêt d'inscrire cette infrastructure dans le PLU, précise les pièces du PLU concernées et les outils pouvant figurer dans le document d'urbanisme, informe sur les conditions permettant d'imposer le raccordement des nouvelles constructions au réseau de chaleur ou de froid et les leviers visant à la densification à ses abords. Elle est complétée par la présentation d'un exemple concret, celui du PLU de Grenoble-Alpes Métropole.

Cette fiche outils a été diffusée le 15 octobre 2025.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Évaluation du SCoT

Jusqu'en décembre 2025, l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme, prévoyait que six ans au plus après la délibération portant approbation du SCoT, l'autorité compétente en matière de SCoT devait procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma et délibérer sur son maintien en vigueur ou sa révision. Cette évaluation devait intervenir avant le 17 décembre 2025. Passé ce délai, le SCoT devenait caduc. La loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement a fait évoluer ce cadre afin d'apporter plus de souplesse. Dorénavant, cette analyse devra avoir lieu 10 ans au plus après la délibération portant approbation du SCoT, la dernière

délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur. En sus, la caducité du SCoT dans le cas où le porteur de SCoT n'aurait pas délibéré sur son maintien en vigueur à l'issue de l'analyse des résultats est supprimée.

L'évaluation du premier SCoT a été réalisée en régie par l'équipe technique du SCOT GRAND DOUAISIS en 2015. Compte-tenu des moyens humains et de l'expertise des collaborateurs, cette évaluation est, une nouvelle fois réalisée en régie, mobilisant l'équipe du pôle planification et celle rattachée à la direction. Seule la mission de conception graphique du document a été externalisée.

L'article L. 143-28 code de l'urbanisme précise les champs obligatoires à investiguer : environnement, transports et déplacements, maîtrise de la consommation de l'espace, réduction du rythme de l'artificialisation des sols et dynamiques d'implantations commerciales. Ces champs ont été repris dans l'évaluation du SCoT révisé. S'agissant de l'environnement et compte-tenu des spécificités du document, pionnier sur les enjeux de la préservation de la ressource en eau, l'analyse a porté plus spécifiquement sur l'évolution des espaces à enjeux (prairies, zones humides et à dominantes humides) ainsi que sur l'évolution de l'artificialisation des sols au sein des secteurs de vulnérabilité de la ressource en eau identifiés dans le SCoT.

Les travaux relatifs à l'évaluation du SCoT ont démarré en 2024. L'année 2025 a été marquée par la consolidation des indicateurs d'analyse, la collecte et le traitement des données indispensables à la production des analyses et à la conception des cartographies, la rédaction du rapport d'évaluation du SCoT et sa synthèse ainsi que la conception graphique du document.

Le rapport restituant l'évaluation du SCoT se compose de 3 parties :

- Les propos préalables rappelant le contexte réglementaire dans lequel l'évaluation s'inscrit, les moyens déployés par le SCOT GRAND DOUAISIS pour assurer sa mise en œuvre, la méthodologie employée pour réaliser l'évaluation du SCoT ;
- Les résultats des analyses relatifs aux axes thématiques : organisation territoriale, commerce, mobilité, environnement ;
- Les conclusions des analyses et les perspectives à court et moyen termes.

A ce rapport est annexé une synthèse 4 pages rappelant les objectifs à l'horizon 2040 et la situation du territoire en 2025.

Les résultats d'analyse ont été présentés succinctement lors du Bureau Syndical du 3 septembre, puis dans le détail lors du Bureau Syndical du 18 novembre 2025. Le rapport d'évaluation et sa synthèse ont été transmis aux élus du Comité Syndical pour qu'ils puissent débattre et se prononcer sur le maintien ou non en vigueur du SCoT lors de la séance du 26 novembre 2025. Les élus se sont positionnés sur le maintien en vigueur du document.

La délibération prise, le rapport de l'évaluation et sa synthèse ont été transmis aux Maires, Présidents d'EPCI et représentants des personnes publiques associées, au Préfet de la Région Hauts-de-France, au Sous-Préfet de l'arrondissement de Douai, ainsi qu'à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6 du code de l'urbanisme. Ces documents sont également mis à disposition du public sur le site internet du SCOT GRAND DOUAISIS conformément aux attendus du code de l'urbanisme.

Mise en compatibilité du SCoT avec le SRADEET modifié

En parallèle des travaux menés sur l'évaluation du SCoT, les élus du Comité Syndical ont prescrit le 24 février 2025 la modification simplifiée du SCoT, assortie d'une évaluation environnementale en vue de le mettre en compatibilité avec la trajectoire de sobriété foncière inscrite dans le SRADEET modifié exécutoire depuis le 29 novembre 2024.

Le premier semestre de l'année 2025 a été marqué par le lancement d'une consultation afin de recruter un bureau d'études ou un groupement de bureaux d'études pour assister le SCOT GRAND DOUAISIS dans cette procédure. La mission se décompose en plusieurs phases :

- Phase 1 : Travaux préparatoires à la modification simplifiée du SCoT visant à évaluer les pièces du SCoT à faire évoluer au regard du SRADEET modifié, à analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) depuis janvier 2021 et définir la trajectoire de sobriété foncière envisageable ;
- Phase 2 : Formaliser le dossier de modification simplifiée du SCoT à l'issue des temps de concertation menés avec l'ensemble des élus du Grand Douaisis et les partenaires pour disposer d'une trajectoire partagée ;
- Phase 3 : Consultation des personnes publiques associées, mise à disposition du public et adoption du SCoT modifié ;
- Phase 4 : Caractère exécutoire du SCoT modifié.

Une option est prévue pour actualiser le livre SCoT qui est le document « communiquant » reprenant une synthèse du diagnostic, un rappel de la stratégie retenue dans le PADD et présentant les orientations et objectifs inscrits dans le DOO et le DAAC.

7 candidatures ont été déposées et le bureau d'étude Auddicé Environnement a été retenu au regard des critères financiers et techniques établis dans le cadre de la consultation.

Depuis, la mi-mai le bureau d'études a entamé la mission relative à la phase 1. Les pièces constitutives du SCoT et les orientations devant évoluées au regard de la trajectoire de sobriété foncière issue du SRADEET modifié ont été recensées. L'analyse de la consommation d'ENAF entre 2021 et 2025 a été établie selon une méthodologie concertée avec les partenaires. Les résultats, présentés en comité de pilotage, en Bureau Syndical et Comité Syndical au second semestre, mettent en évidence une consommation quasi-totale du droit à consommer octroyé par la Région.

A ce titre, les représentants du comité de pilotage ont arbitré sur la nécessité de préciser les données de consommation d'ENAF exploitées sur la décennie 2011/2020 (données issues du portail national de l'artificialisation des sols) et à partir de 2021 (données issues de l'occupation du sol régionale OCS2D). Ils ont également exprimé la volonté d'étudier plusieurs scénarios :

- Scénario de la consommation d'ENAF au fil de l'eau ;
- Scénario de la consommation d'ENAF en appliquant strictement la circulaire Béchu c'est-à-dire en ne comptabilisant pas à partir de 2021 la consommation d'ENAF relatives aux opérations d'aménagement d'ensemble commencées entre 2011 et 2020 ;
- Scénario de de la consommation d'ENAF en appliquant de manière souple la circulaire Béchu c'est-à-dire en ne comptabilisant pas à partir de 2021 la consommation d'ENAF relatives aux opérations d'aménagement d'ensemble commencées avant 2021.

Cette prestation n'étant pas prévue dans le marché, la mission du bureau d'études a été suspendue. Les corrections apportées aux bases de données de références ont été produites par le SCOT GRAND DOUAISIS avec l'appui des partenaires : Etat, Région, Communautés d'Agglomération.

Les conclusions de ces analyses complémentaires laissent peu de marges de manœuvre aux territoires et pourraient remettre en cause, en l'état du droit, la faisabilité des projets de développement économique projetés sur le territoire de Douaisis Agglo et actés par l'Etat dans un courrier datant de 2023.

L'année 2026 devrait être marquée par la poursuite des travaux.

Candidature à l'Appel à Projet Régional « DEMANDE DE CLASSEMENT AU TITRE DE PROJET D'ENVERGURE REGIONALE DANS LE CADRE DU SRADDET HAUTS-DE-FRANCE »

Le SRADDET Hauts-de-France modifié est adopté depuis le 21 novembre 2024 et approuvé par arrêté préfectoral depuis le 29 novembre 2024. La Région Hauts-de-France a fait le choix de fixer dans le SRADDET modifié une trajectoire de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) par territoire de SCoT, et à défaut d'EPCI et de conserver une enveloppe foncière dédiée aux Projets d'Envergure Régionale (PER) sans toutefois dresser la liste exhaustive de ces projets. Celle-ci est de 1 335 ha (soit 18% de l'enveloppe régionale entre 2021 et 2031). La charge foncière associée aux PER est supportée en tout ou partie par la Région Hauts-de-France.

Les PER seront retenus au fur et à mesure de la mise en œuvre du SRADDET dans le cadre d'appels à projet. Le cahier des charges pour candidater au classement d'un projet au titre de PER est disponible depuis l'adoption du SRADDET modifié. Il définit des critères d'éligibilité au classement des projets en PER, le contenu de la candidature et les critères de sélection.

Sont éligibles aux PER, les zones de stationnement directement liées aux conséquences du BREXIT ; les projets de recomposition spatiale rendus nécessaires par le recul du trait de côte d'ici 2031 ; les projets liés à l'adaptation des territoires exposés à des risques naturels, notamment les inondations, caractérisés au titre des catastrophes naturelles et les projets de développement économique d'envergure régionale qui contribuent (non cumulatif) à la réindustrialisation (relocalisation, etc.) ou à la décarbonation (mobilité durable, digital, énergie, matériaux/économie circulaire, construction hors site, bioéconomie, santé, agriculture/alimentation, spatial et défense), au développement des filières d'avenir (technologies avancées des semi-conducteurs, technologies d'intelligence artificielle, technologies quantiques, biotechnologies, etc.) ou au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit. Enfin, les projets éligibles doivent garantir un démarrage effectif des travaux compris entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2031. Les candidatures devaient être déposées sur une plateforme de la Région au plus tard le 7 mars 2025.

Seules les structures porteuses de SCoT ou à défaut les EPCI sont habilités à déposer une candidature.

Pour candidater, le dossier de candidature doit comporter :

- Des délibérations (une délibération du SCoT actant la candidature, une délibération de la commune concernée compétente en matière de document d'urbanisme, une délibération de l'EPCI concerné le cas échéant en cas de projet relevant de sa compétence en développement économique,);
- Des pièces justifiant de : l'inscription du projet dans la stratégie régionale (respect de l'ossature régionale, des critères d'éligibilité, etc.) et locale (respect du SCoT, de la stratégie foncière et économique de l'EPCI, emploi engendré, garantie en matière d'implantation d'entreprises répondant aux objectifs du PER, etc.), la localisation du projet et son incidence sur la consommation d'ENAF, ses caractéristiques (réseaux, aménagement vertueux, accessibilité, etc.), sa faisabilité financière (plan de financement, etc.) et son l'avancement (procédure engagée, calendrier de réalisation, etc.).

Par courrier du 3 décembre 2024, Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent Agglo ont été informés de l'adoption du SRADDET modifié, de cet appel à projet « DEMANDE DE CLASSEMENT AU TITRE DE

PROJET D'ENVERGURE REGIONALE DANS LE CADRE DU SRADDET HAUTS-DE-FRANCE » et des modalités de candidature. Cœur d'Ostrevent Agglo n'a pas exprimé le souhait de déposer de candidature à cet appel à projet, fautes de projets éligibles.

Douais Agglo a sollicité le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis pour l'inscription du projet de développement de filières d'avenir autour de la mobilité durable et de la digitalisation de l'industrie ainsi que la prise en compte de l'artificialisation engendrée par les travaux de l'échangeur RD 621-650 à l'appel à projet « DEMANDE DE CLASSEMENT AU TITRE DE PROJET D'ENVERGURE REGIONALE DANS LE CADRE DU SRADDET HAUTS-DE-FRANCE ». Ce projet consiste à l'ouverture à l'urbanisation de deux parcs d'activités de 14 ha (extension du parc de la Brayelle) et de 22,5 ha (aménagement du parc des vaches) sur des ENAF. Ces parcs d'activités doivent permettre de conforter le tissu local, de renforcer les dynamiques en favorisant la diversification des activités et le développement de filières d'excellence ainsi que de créer et structurer une filière autour du véhicule électrique, suite à l'accueil de l'entreprise Envision AESC et compte-tenu du fait que la collectivité soit lauréate du dispositif national « France 2030 : Rebond industriel » et du programme national 2023-2027 « Territoires d'industrie ». Au total, la candidature porte l'inscription de 40,5 ha d'ENAF au titre des PER dont la totalité du besoin foncier serait porté par la Région Hauts-de-France.

Les élus du Bureau Syndical ont validé, le 19 mars 2025, le principe de candidater à cet appel à projet régional et d'y inscrire ce projet pour le compte du SCOT GRAND DOUAISIS. Ils se sont engagés également à permettre sa réalisation dans le cadre du SCoT exécutoire et à l'inscrire dans le futur SCoT modifié, dont la procédure est en cours depuis février 2025.

La Région a retenu la candidature du SCOT GRAND DOUAISIS et a classé ce projet en PER. Au total, 39,4 d'ENAF pourront être décomptés du compte foncier régional pour permettre la réalisation de ce projet.

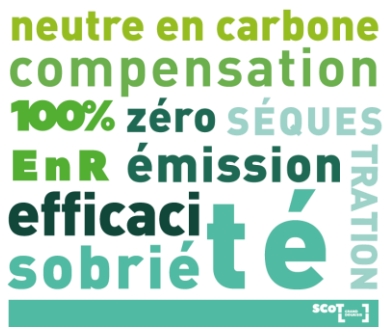
Le SRADDET modifié intégrant la liste des PER retenus à cet appel à projet a été adopté en décembre 2025 et rendu exécutoire par le Préfet de la Région Hauts-de-France en janvier 2026.

La trajectoire du PCAET : vers une neutralité carbone à horizon 2050

À travers le nouveau PCAET, approuvé le 15 décembre 2020 et coconstruit avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, acteurs économiques, société civile, habitants), une nouvelle ambition forte a été fixée : celle de faire du Douaisis un territoire sobre et neutre en carbone à l'horizon 2050.

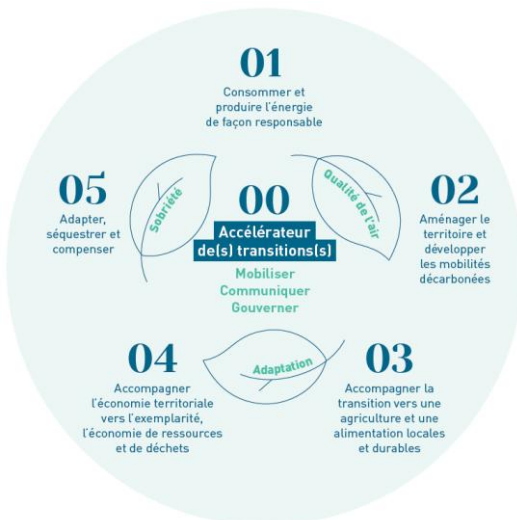
Le PCAET du Grand Douaisis poursuit ainsi désormais une trajectoire permettant au territoire d'anticiper et de réagir collectivement aux nouveaux défis auxquels il doit désormais faire face.

Cette trajectoire se décline en **3 étapes** :



1. **Engager une véritable démarche de sobriété** dans tous les domaines en réinterrogeant et en changeant progressivement les pratiques et modes de consommation ;
2. **Devenir un territoire à énergie positive (en 2046)** en réduisant fortement les consommations d'énergie par des actions importantes notamment en termes de sobriété et en accélérant la production d'énergies renouvelables ;
3. **Tendre vers la neutralité carbone** en soutenant la séquestration carbone puis la compensation carbone pour les émissions résiduelles de GES.

La transformation profonde engagée par les collectivités, habitants, entreprises..., dont les bénéfices sont déjà mesurables, doit s'amplifier et s'accélérer en empruntant cette nouvelle trajectoire. Pour y parvenir, plusieurs plans climat seront nécessaires.



Un programme d'actions recentré autour de 6 axes

Le programme d'actions constitue la feuille de route Air Energie Climat du Territoire pour atteindre la sobriété et la neutralité carbone à l'horizon 2050. Celle-ci s'articule autour de 6 axes stratégiques : 5 axes thématiques et un accélérateur, courroie de transmission sans lequel les 5 autres ne peuvent se réaliser.

Animation du PCAET

Dans le cadre de l'animation de la dynamique climat et la mise en œuvre du PCAET, le SCOT GRAND DOUAISIS a conçu en partenariat avec l'association Virage Energie un serious game « Grand Douaisis, 2050 sans carbone ». Il vise à sensibiliser aux enjeux du Plan Climat sur le territoire. Ce jeu représente un outil essentiel pour favoriser l'appropriation du PCAET, permettant à chacun de mieux comprendre les actions nécessaires pour atteindre la neutralité carbone et pour faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique (DT3E).

Le jeu "Grand Douaisis, 2050 sans carbone" invite les joueurs à relever le défi de bâtir un territoire neutre en carbone, tout en découvrant les actions que chacun peut entreprendre à titre personnel pour contribuer à cette transition. Depuis sa diffusion en 2023, ce jeu produit en 18 exemplaires, est gratuitement mis à disposition des élus, du public, des associations, etc. qui en font la demande.

En 2025, ce jeu a ainsi été mis à la disposition de deux associations du territoire : Cuincy Environnement et Festiplanète. Ces associations ont profité de cet outil pour sensibiliser les habitants et les visiteurs sur les enjeux du changement climatique et de l'adaptation du territoire lors d'évènements qu'ils ont organisés.

Evaluation du PCAET

Le PCAET a été approuvé par le comité syndical du SCOT GRAND DOUAISIS le 15 décembre 2020.

L'article R 229-51 IV du code de l'environnement prévoit que la structure porteuse du PCAET est le chef de file de la mobilisation et l'action sur le climat, la qualité de l'air et l'énergie sur son territoire. Ce même code prévoit que, dans la cadre de la mise en œuvre d'un plan climat, une démarche de suivi et d'évaluation du plan d'actions soit réalisée. Ainsi, une évaluation à mi-parcours doit être réalisée au bout de 3 ans. Le SCOT GRAND DOUAISIS a élaboré et diffusé ce bilan au 1^{er} trimestre 2024. Une évaluation au bout de 6 ans de mise en œuvre est également réalisée. Celle-ci s'appuie sur le dispositif de suivi défini dans le PCAET et porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Cette évaluation doit intervenir au plus tard le 15 décembre 2026.

Eu égard à la singularité du PCAET du Grand Douaisis (trajectoire à l'horizon 2050 avec des stratégies définies par pallier de 6 ans, un programme d'actions comportant peu d'actions opérationnelles, absence de calendrier prévisionnel et de porteurs de projet clairement identifiés, de nombreux indicateurs de suivi non renseignables, etc.), l'année 2025 a été marquée par l'élaboration d'une méthodologie à même de satisfaire les obligations réglementaires et d'évaluer l'état d'avancement de la stratégie relative au pallier 2020/2026 et du programme d'actions associés.

Les travaux sur la consolidation des indicateurs et la collecte de données devraient se poursuivre au cours de l'année 2026 afin d'engager les analyses nécessaires à la production du rapport d'évaluation qui sera présenté aux élus du Comité Syndical à la fin du second semestre 2025.

MISSIONS DOCUMENTS D'URBANISME

Avis sur les documents de planification

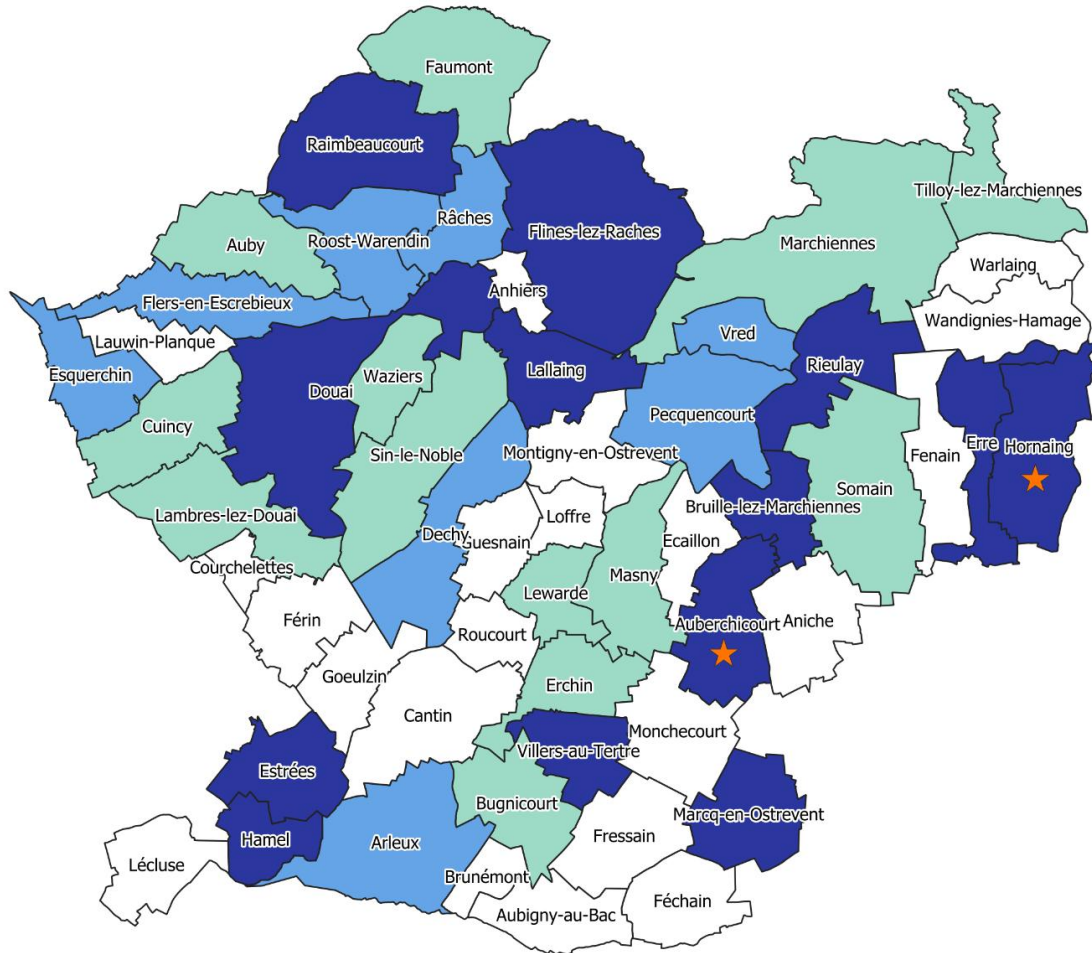
Avis sur les documents d'urbanisme de rangs inférieurs (PLU)

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec le SCoT exécutoire depuis le 19 février 2020 se poursuit en 2025.

Entre janvier et décembre 2025, le SCOT GRAND DOUAISIS a rendu 12 avis sur des évolutions de PLU ou des PLU arrêtés à l'issue d'une procédure de révision ou d'élaboration (7 procédures de révision générale, 2 procédures de modification de droit commun, 1 procédure de modification simplifiée, 1 procédure de révision allégée, 1 procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU) :

- 3 avis compatibles ;
- 9 avis compatibles sous réserves de faire évoluer quelques champs pour être pleinement compatibles avec le SCoT.

Etat des procédures d'élaboration/révision de PLU sur le Grand Douaisis - décembre 2025



Situation PLU communaux

- Aucune procédure de révision en cours
- Projet PLU arrêté après approbation SCoT2
- Elaboration / Révision en cours
- PLU compatible avec SCoT2
- ★ Vigilance : PLU approuvé partiellement compatible avec SCoT2

Avis sur les autres documents d'urbanisme et de planification

Le SCOT GRAND DOUAISIS a rendu des avis dans le cadre :

- De l'arrêt de projet du PLUi d'Osartis Marquion : les élus du Grand Douaisis ont formulé des remarques visant notamment à associer les élus du Douaisis aux réflexions portées en matière de développement économique eu égard aux incidences que les projets portés pourraient avoir sur le territoire et à justifier la consommation d'ENAF importante prévue dans le projet au regard des potentiels en renouvellement urbain identifiés et de la trajectoire de sobriété foncière imposée par la loi ;
- De la modification simplifiée du SRADDET Hauts-de-France qui a pour objectif d'inscrire la liste des projets classés en Projet Envergure Régionale et à ouvrir les critères d'éligibilité des projets pouvant être qualifiés d'envergure régionale. Les élus du Bureau Syndical ont émis un avis réservé. S'ils sont favorables à la liste des projets éligibles au classement en PER, ils ont émis un refus quant à la possibilité d'inscrire un nouveau critère visant à qualifier de PER les logements répondant aux besoins déterminés par le développement économique engendré par les PENE ou les PER situés sur le territoire du SCoT de la région Flandre Dunkerque.

En outre, l'année 2025 a été marquée par sa mobilisation dans le cadre des travaux menés sur la révision de la charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, le schéma trame verte et bleue de Douaisis Agglo, l'étude de détermination des volumes mobilisables de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ou encore les études Hydrologie, Milieux, Usages et Climat menées par les structures porteuses de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), la révision du SCoT de Lille Métropole qui débute.

MISSIONS HABITAT/FONCIER

Avis sur les autorisations d'urbanisme à vocation résidentielle et mixte

Le code de l'urbanisme et la jurisprudence déterminent les projets d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT. Il s'agit notamment des :

- Projets de plus de 5 000 m² de surface de plancher (article L142-1 du code de l'urbanisme) ;
- Projets réalisés sur un territoire dont le document d'urbanisme n'est pas compatible avec le SCoT, sans effet de seuil (CE. 9 mai 2005, M. Marangio, avis n° 277.280).

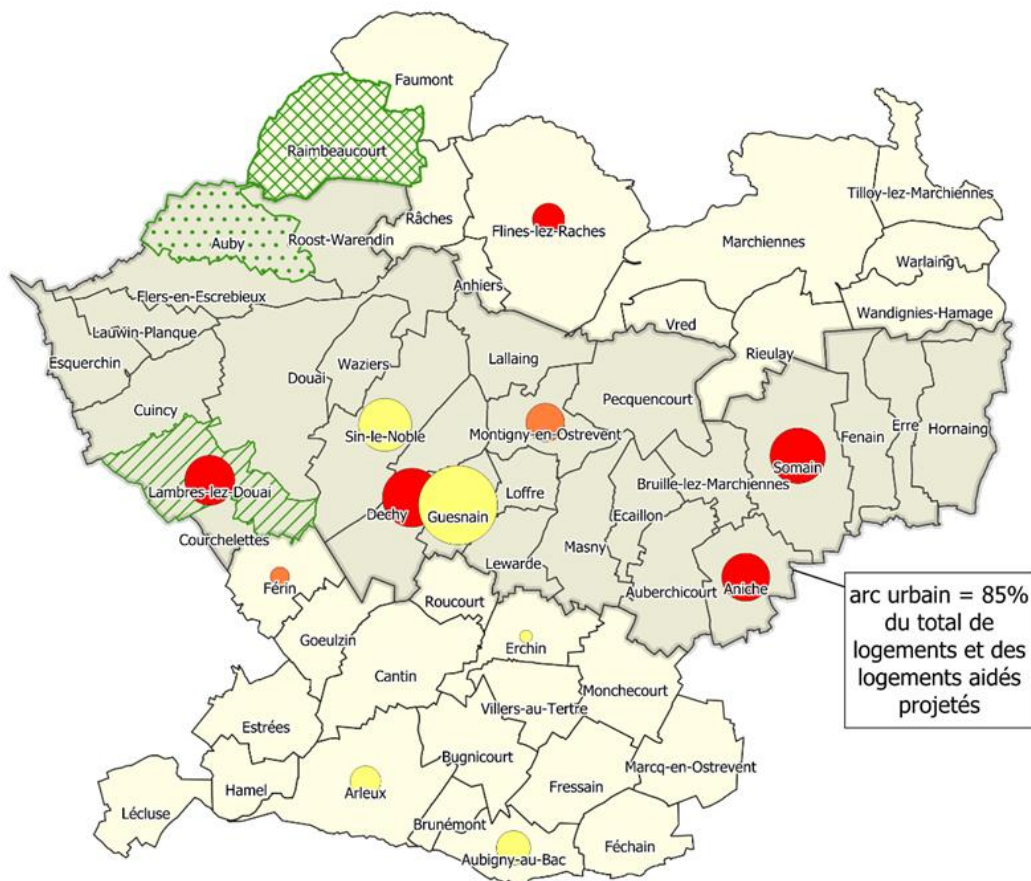
Les services instructeurs des communes et des EPCI délivrent les autorisations d'urbanisme après avoir analysé la conformité des projets avec les règles d'urbanisme (PLU...).

Afin d'assurer la compatibilité des projets susmentionnés avec le SCoT, les services instructeurs sollicitent (de manière non systématique) l'avis du Syndicat Mixte.

En 2025, la majeure partie des sollicitations proviennent des services instructeurs de Douaisis Agglo.

Au total, le SCOT GRAND DOUAIISIS a rendu en 2025, 29 avis sur des autorisations d'urbanisme à vocation résidentielle et mixte (PC, PA, etc.), dont 9 avis rendus sur des CU qui n'entrent pas dans le champ des projets devant être directement compatibles avec le SCoT. A noter que le SCOT GRAND DOUAIISIS a été sollicité également pour émettre des avis sur 2 autorisations d'urbanisme pour l'implantation de photovoltaïque au sol.

Demandes de PA/PC reçues au SCOT pour des projets résidentiels, commerciaux, énergétiques et d'équipements en 2025



Projets commerciaux soumis à CDAC

avis favorable SCOT et CDAC

Projets EnR&R

avis favorable SCOT

Projet d'équipement

avis favorable SCOT

Projets résidentiels*



Quantité de logements projetés (voir tableau détaillé ci-contre)

* absence de sollicitation pour avis de la commune de Douai et une seule sollicitation de la commune de Somain en 2025

Types de pôles	Nombre logements projetés (en 2025)	Part	Répartition logements neufs SCoT	Densité brute (log/ha)	Densité brute SCoT (log/ha)
Pôles supérieurs*	88	12%	27%	82	35 à 40
Pôles intermédiaires	378	52%	34%	37	35
Pôles de proximité	267	36%	33%	43	25
Communes non pôles	x	x	6%	x	25
TOTAL :	733				

Foncier Mobilisé :

- Renouvellement urbain
50% de RU en 2025
(-21% par rapport à 2024)
- Artificialisation
- Mixte

Données non exhaustives : données au 18/12/2025 et sur la base des sollicitations reçues des services instructeurs. A noter que le nombre de logements projetés en 2025 comprend 4 modifications de permis reçus initialement au SCOT (dont 1 reçu en 2023).

22 sollicitations en 2025 : +25% par rapport à 2024.

+79% de logements projetés reçus au SCOT entre 2024 et 2025.

78% de logements aidés projetés en 2025 : soit +15% par rapport à 2024.

1 avis incompatible rendu (sur la commune d'Arleux).

Suivi des projets de rénovation des cités minières dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

Le SCOT GRAND DOUAISIS est partenaire pour les réflexions menées sur la rénovation thermique et énergétique des cités minières et la requalification de leurs espaces publics dans le cadre de l'ERBM. Au cours de l'année 2024, le SCOT GRAND DOUAISIS a ainsi été associé aux échanges concernant l'état d'avancement des rénovations engagées, en particulier lors des comités de suivi des cités minières suivantes :

- Cités des Corons Verts et de la Mouchonnière à Douai ;
- Cité Justice à Aubry ;
- Cité Croix de Pierre à Dechy ;
- Cité des Hauts-Près à Lallaing.

Cette association permet au SCOT GRAND DOUAISIS de connaître l'état d'avancement de la rénovation thermique et énergétique des logements en lien avec les orientations du SCoT en la matière, mais aussi d'apporter des conseils sur la requalification des espaces publics.

Suivi des projets "Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain"

Le SCOT GRAND DOUAISIS est associé aux réflexions et travaux engagés par Douaisis Agglo dans le cadre du NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU). A ce titre, la structure a participé aux différentes réunions techniques et politiques organisées dans le cadre des projets de requalification des quartiers des Epis à Sin-Le-Noble et de Dorignies / Pont-De-La-Deûle sur les communes de Douai et Flers-en-Escrebieux (études de requalification urbaine, relogement, état d'avancement du projet, etc.).

Représentation à la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

La Loi du 20 juillet 2023 (dite loi ZAN), visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, a supprimé la conférence des SCoT et a institué la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Présidée par le Président de la Région, cette conférence a vocation à s'exprimer sur la liste des projets d'envergure nationale ou européenne et celle des projets d'envergure régionale, établir annuellement le bilan de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, remettre au Parlement, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2027, un rapport faisant état du niveau de la consommation foncière et des résultats obtenus au regard des objectifs de réduction de l'artificialisation retenus au niveau régional. En cas d'évolution du SRADDET, cette commission peut transmettre à l'autorité compétente une proposition relative aux objectifs en matière de réduction de l'artificialisation des sols ou encore transmettre à l'Etat des analyses et des propositions portant sur la mise en œuvre des objectifs.

La composition de cette instance est définie à l'article L.1111-9-2 du Code général des collectivités territoriales. Le Président du SCoT du Grand Douaisis y siège en qualité de représentant de structures

de SCoT. Cette commission s'est réunie le 5 juin 2025 afin d'échanger sur les candidatures relatives à l'appel à projet PER lancée par la Région fin 2024-début 2025.

MISSIONS ENVIRONNEMENT/PAYSAGES

Étude sur la préservation du cycle de l'eau

Lors de la révision générale du SCoT du Grand Douaisis, les élus se sont engagés à mener une étude prospective visant à concilier les objectifs et orientations d'aménagement du SCoT révisé avec ceux relatifs à la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Cette étude vise à améliorer la connaissance sur le fonctionnement du petit et grand cycle de l'eau et à préciser, à terme, les orientations et objectifs inscrits dans le SCoT pour garantir une préservation de la ressource en eau sur le long terme. Elle a été conçue comme un outil d'aide à la décision permettant d'éclairer les choix futurs des élus en matière d'aménagement du territoire. Elle couvre quatre dimensions :

- Pédagogique afin de sensibiliser et d'améliorer la connaissance des élus et des partenaires aux enjeux liés à la préservation du cycle de l'eau ;
- Préventive en évitant à terme les mesures curatives permettant de réduire les pressions exercées sur la ressource en eau ;
- Qualitative en proposant des solutions d'aménagements qui concourent à réduire les pressions sur la ressource en eau, voire à les compenser ;
- Anticipatrice en formulant des objectifs et orientations qui pourront trouver une traduction dans le SCoT dans le cadre de son évolution.

Elle s'organise en trois phases successives :

- La première vise à améliorer la connaissance relative au fonctionnement du cycle de l'eau, à identifier les pressions qui pèsent sur cette ressource et à définir les enjeux en matière d'aménagement du territoire ;
- La deuxième évalue les conséquences futures de la mise en œuvre du SCoT sur la ressource en eau dans un contexte de changement climatique (économique, sociale, socio-économique, santé, biodiversité...);
- La troisième s'intéresse à proposer le cas échéant des évolutions relatives aux objectifs et orientations du SCoT, des outils opérationnels permettant un aménagement du territoire garant de la ressource en eau, et des secteurs propices à la renaturation et à la désimperméabilisation.

Cette étude pionnière a posé des difficultés quant à la collecte et l'exploitation des données entraînant un retard dans l'exécution de la mission.

Engagée depuis le second semestre 2023, l'étude s'est poursuivie au cours de l'année 2025. L'année 2025 a été marquée par la finalisation de la phase 2 ayant pour objet l'évaluation des incidences du scénario de développement du SCoT sur la ressource en eau dans un contexte de changement climatique. Cette phase complexe appelle à décloisonner et créer de la transversalité dans les réflexions, mais aussi à produire des hypothèses réalistes sur la base de variables incertaines. La finalisation de cette phase 2 au cours du premier semestre 2025 a permis d'enclencher le travail sur l'ultime phase dont l'objectif est de proposer des évolutions du SCoT afin d'en réduire ses incidences

sur la ressource en eau, de localiser des zones propices à la recharge de la nappe d'eau souterraine et de définir des outils opérationnels en faveur de sa préservation. La restitution de cette ultime phase a eu lieu au dernier trimestre 2025 et a réuni de nombreux partenaires engagés dans la démarche.

Face aux difficultés rencontrées tout au long de cette étude, un retard conséquent a été pris. Un avenant de durée au marché a dû être formalisé pour reporter l'échéance de la présente mission de 8 mois, soit jusqu'au 16 janvier 2026.

MISSIONS MOBILITÉ

Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²)

Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) a lancé en 2024, avec le soutien financier du SCOT GRAND DOUAISIS, une Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) afin de réaliser une analyse approfondie des habitudes de déplacement des habitants du Grand Douaisis, d'évaluer les infrastructures de transport et de proposer des solutions concrètes pour améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des systèmes de transport du Douaisis dans la perspective de l'élaboration de son Plan de Mobilité. Cette EMC² permet également d'actualiser les données par rapport à la précédente qui date de 2012.

Les résultats de cette EMC² doivent nourrir la démarche d'évaluation du PCAET (2026) et alimenter les réflexions existantes et à venir en matière d'aménagement du territoire.

Le 1^{er} semestre 2025 a été marqué par les travaux de collecte et d'analyse des données. Le SCOT GRAND DOUAISIS a participé à l'ensemble des réunions de suivi organisées dans le cadre de cette étude. Le second semestre a été dédié à l'épuration des données, leur interprétation et la restitution des premiers résultats. A cet effet, le SCOT GRAND DOUAISIS a participé à la restitution de l'EMC² qui s'est tenue lors du Comité Syndical du SMTD le 10 décembre 2025.

Le SCOT GRAND DOUAISIS, en qualité de co-financeur, a été destinataire de l'ensemble des données et analyses produites dans le cadre de l'EMC² afin de pouvoir les exploiter dans ses travaux actuels et futurs.

MISSIONS COMMERCE

Autorisations commerciales

» CDAC

La Commission départementale d'aménagement commercial (**CDAC**) est une instance sollicitée pour se prononcer sur les projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale (article L782-1 et L 752-4 du Code du Commerce). Pour rappel, il s'agit principalement :

- Des projets de création ou d'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à 1 000 m² de surface de vente ;
- Dans les communes de moins de 20 000 habitants, des permis de construire d'équipements commerciaux d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m², après saisine de ladite CDAC par le maire de la commune concernée, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme (le SM SCoT).

La CDAC est instituée par un arrêté préfectoral qui établit notamment la liste des membres permanents de la CDAC composée des personnalités qualifiées et des représentants des élus au niveau départemental. Outre les 7 membres permanents (dont le SCOT), la CDAC est composée depuis la loi ELAN de 7 personnalités qualifiées (Chambres consulaires...). Les membres permanents, prennent part au vote concernant l'avis émis par la CDAC.

Le SCOT GRAND DOUAISIS a rendu un avis compatible lors de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) qui s'est tenue le 6 mars 2025 sur le projet d'installation d'un commerce de l'enseigne Bonne nuit (magasin de literie) d'une surface de vente de 450 m² sur une friche commerciale située au 17 route nationale à Lambres-Lez-Douai, anciennement occupée par le concessionnaire CARLIER AUTOMOBILES.

Ce projet s'implante dans un ensemble commercial en cours de commercialisation. Le SCOT GRAND DOUAISIS s'était déjà prononcé en août 2024 de manière favorable pour l'implantation d'un commerce de l'enseigne B&M d'une surface de vente de 2086 m² (magasin spécialisé dans la décoration de la maison).

» Autorisation d'exploitation commerciale

Le SCOT GRAND DOUAISIS a été sollicité en janvier 2025 pour émettre un avis sur une demande de permis de construire relatif à la construction d'un ensemble de bâtiments en rez-de-chaussée à vocation commerciale, de restauration et de service sur la route nationale de Lambres-Lez-Douai à proximité du secteur d'implantation périphérique d'envergure supra-territoriale « Centre commercial Auchan Sin-Le-Noble - Zone du Luc – Entrée Sud ». Le projet consiste à la démolition de hangars et de deux maisons donnant sur la route nationale afin de construire un ensemble de bâtiments à vocation de commerces, de restaurants et de services. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment commercial à vocation non alimentaire de 1 205 m², dont 997 m² de surface de vente ; d'un restaurant de 335 m² de surface de plancher disposant d'un drive et d'un bâtiment regroupant un restaurant de 576 m² de surface de plancher et trois cellules de services : (Cellule 1 : 290m² de surface de plancher) (Cellule 2 : 234m² de SDP) (Cellule 3 : 232m² de SDP). Le dossier présentant peu de détails quant aux activités accueillis, le SCOT GRAND DOUAISIS a rendu un avis favorable eu égard aux conditions d'implantations définies dans le DAAC sous réserve de justifier de son incidence sur l'attractivité des centres-villes et à formuler des recommandations pour améliorer la qualité du projet.

Le SCOT GRAND DOUAISIS a également été sollicité en novembre 2025 pour émettre avis sur une demande de certificat d'urbanisme à Lambres-Lez-Douai concernant un projet de construction d'un bâtiment contenant une ou plusieurs cellules commerciales ou artisanales d'une superficie de 1200 m² à proximité du secteur d'implantation périphérique d'envergure supra territoriale « Centre commercial Auchan Sin-le-Noble – zone du Luc – Ancienne ZAC dit des Fauvettes RD 643 ». Ce projet n'entrant pas dans le champ des autorisations d'urbanisme devant être directement compatibles avec le SCoT (cf. articles L 142-1 et R 142-1 du code de l'urbanisme), le SCOT GRAND DOUAISIS n'est pas compétent pour émettre un avis sur ledit projet. Toutefois, le SCOT GRAND DOUAISIS a alerté sur le fait que le secteur de projet se situait en dehors des localisations préférentielles d'implantation du commerce prévues par le DAAC.

Suivi des dispositifs action cœur de ville et petite ville de demain

» Programme de revitalisation des centres-villes sur le territoire de Douaisis Agglo

Douai est lauréat du dispositif « Action cœur de ville » (ACV) depuis le 6 juillet 2018. La commune de Sin-Le-Noble a rejoint le dispositif Action Cœur de Ville en 2023. Depuis le 25 octobre 2021, la commune d'Arleux a signé la convention pour bénéficier du dispositif national « Petites villes de demain ».

Comme pour les années précédentes, le SCOT GRAND DOUAISIS est associé à l'animation de ces dispositifs. Il a participé aux différentes réunions de suivi organisées par les communes lauréates du dispositif « Action Cœur de Ville » et a été convié aux comités de pilotage réalisés en fin d'année.

» Programme de revitalisation des centres-villes sur le territoire de Cœur d'Ostrevent

Les communes de Somain et d'Aniche sont lauréates du dispositif national « Petites villes de demain » et ont signé la convention avec l'Etat le 29 juin 2021. Le SCOT GRAND DOUAISIS participe à l'ensemble des réunions techniques et politiques organisées dans le cadre de ces projets depuis cette date. Il participe également aux travaux connexes menés par les villes de Somain et d'Aniche participant à la revitalisation des centres-villes (projets d'aménagement, suivi des documents d'urbanisme, études sectorielles...).

» Charte de Logistique Urbaine Durable

Le contexte législatif de ces dernières années incite les territoires à porter une réflexion sur la logistique urbaine afin de prendre des dispositions visant à organiser cette dernière et éviter ainsi ces externalités négatives. A ce titre, la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets impose dorénavant au Document d'Aménagement Artisanal et Commercial d'intégrer un volet logistique visant à apporter des réponses aux besoins logistiques du territoire tout en recherchant à optimiser les flux de logistique. Outre le volet logistique à intégrer au DAAC, la Loi d'Orientations des Mobilités du 24 décembre 2019 impose d'intégrer un Plan Air au PCAET et d'étudier l'opportunité d'instaurer une Zone à Faible Emission de Mobilité (ZFE-m) pour les structures porteuses de PCAET et de facto de mener une réflexion prospective sur la logistique urbaine et l'incidence de la mobilité sur les émissions de gaz à effet de serre.

Si le SCoT et le PCAET inscrivent l'orientation de minimiser l'empreinte environnementale de la logistique sur le territoire en développant la logistique multimodale, le SCOT GRAND DOUAISIS ne dispose pas de données suffisantes sur l'organisation et le fonctionnement des flux de marchandises et leur impact sur le territoire permettant de répondre aux nouvelles injonctions législatives.

Créée à l'initiative de l'ADEME, du Cerema et du Ministère de la Transition Ecologique, le

programme InTerLUD+ (Innovation Territoriale et Logistique Urbaine Durable), co-porté par le CEREMA, Logistic Low Carbon et Rozo, accompagne les collectivités souhaitant se saisir de la thématique de la logistique urbaine dans leurs stratégies de développement territorial. Il vise ainsi, sur une période de 4 ans, à accompagner les élus des collectivités, et leurs techniciens, dans la formation et la construction d'une stratégie en matière de logistique urbaine durable et son suivi. Ce dispositif permet aux territoires accompagnés de réaliser un diagnostic territorial permettant d'identifier les enjeux de logistique, de construire une stratégie avec les parties prenantes, dont les acteurs économiques, de formaliser un programme d'actions au travers d'une charte et enfin, de définir les modalités d'animation et de suivi de la mise en œuvre de cette dernière.

Afin de bénéficier de ce soutien technique et financier le SCOT GRAND DOUAISIS a candidaté au programme InTerLUD+ et a été retenu en août 2024. Afin de réaliser la charte de logistique urbaine durable, le SCOT GRAND DOUAISIS a lancé au cours du 1^{er} semestre 2025 une consultation en vue de retenir un bureau d'études permettant de l'accompagner dans l'élaboration de cette charte. La mission s'organise en 3 phases et une option et porte sur :

- Phase 1 : Réalisation du diagnostic territorial et finalisation de la cartographie des acteurs ;
- Phase 2 : Élaboration de la stratégie en faveur d'une logistique urbaine durable ;
- Phase 3 : Élaboration de la charte de logistique urbaine durable ;
- Option 1 : Réalisation d'un temps de partage entre territoires LUD+.

Eu égard aux critères techniques et financiers établis dans le règlement de consultation, le bureau d'études SASU Interface Transport a été retenu.

La phase 1 a débuté le 15 juillet 2025. Le diagnostic et la cartographie des acteurs ont été réalisés au cours du second semestre 2025. Le COPIL de restitution de cette phase qui devait se tenir le 10 décembre 2025 n'a pas pu être maintenu faute de participants. Eu égard à la difficulté de mobiliser les élus en période pré-électorale la mission de SASU Interface Transport a été suspendu jusqu'aux élections.

MISSIONS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET AIR

Schéma Directeur des énergies et des réseaux de chaleur

Le SCOT GRAND DOUAISIS œuvre depuis plusieurs années à la transition énergétique du territoire et a mené pour ce faire de nombreuses études. L'étude de préfiguration des énergies renouvelables et de récupération finalisée début 2019 a permis au SCOT GRAND DOUAISIS de connaître et d'actualiser le profil énergétique du territoire, d'identifier toutes les potentialités du territoire en termes d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) et d'améliorer la connaissance sur le mix énergétique.

Pour poursuivre ces travaux, le SCOT GRAND DOUAISIS a engagé en 2023 l'élaboration d'un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur. L'objectif est de mener une étude prospective permettant de planifier le développement des EnR&R, et des réseaux de chaleur renouvelables. Outils d'aide à la décision, l'étude doit permettre :

- D'actualiser les connaissances du SCOT GRAND DOUAISIS sur la consommation et la production énergétique, la disponibilité des ressources en EnR&R et de définir les perspectives de mobilisation de ces ressources au regard des besoins actuels et à venir ;
- D'étudier la faisabilité d'extension ou de création de réseaux de chaleur sur deux secteurs identifiés et les modalités de leur mise en œuvre ;
- De localiser les potentiels d'extension et de développement de réseaux de chaleur renouvelable sur le territoire et de définir les modalités de leur mise en œuvre afin de favoriser le passage à l'acte ;
- D'étudier le cas échéant la faisabilité de trois autres réseaux de chaleur qui seront à définir pour lesquels la densité thermique est acceptable et compatible avec la création de telles infrastructures.

Suite au lancement de la présente étude en 2024 qui a permis de réaliser le diagnostic territorial et d'identifier les potentiels de déploiement de réseaux de chaleur renouvelable sur le territoire, l'année 2025 a été marquée par la finalisation de cette étude avec l'élaboration du schéma directeur présentant les leviers technico-juridiques et administratifs pour le développement de ces infrastructures et le solde de la subvention de la Région et de l'ADEME.

La présente étude a été diffusée auprès des communes, communautés d'agglomération et partenaires de l'étude au cours du 1er semestre 2025.

MISSIONS SOBRIÉTÉS

La démarche sur les sobriétés est née lors de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial : pour atteindre l'objectif de devenir un territoire à énergie positive à horizon 2046 et la neutralité carbone à horizon 2050, une démarche ambitieuse en matière de sobriétés est nécessaire.

Pour ce faire, un partenariat de recherche-action est engagé depuis 2017 avec l'association Virage Énergie.

Ce travail amorcé par le SCOT GRAND DOUAISIS et Virage Énergie a permis d'identifier les messages autour de la sobriété, les articulations et synergies possibles avec les autres politiques publiques mais surtout de révéler le champ des possibles sur la question des Sobriétés.

Pour le Grand Douaisis, la sobriété rassemble toutes les actions qui visent à réduire les consommations d'énergie, de matières et d'émissions de GES en faisant évoluer :

- Les habitudes, modes de consommation et comportements inhérents à nos modes de vie ;
- L'organisation collective de notre société.

Dans le Grand Douaisis, la sobriété recouvre 6 dimensions :

- La sobriété énergétique : Il s'agit de consommer la juste quantité d'énergie nécessaire en limitant le gaspillage et en évitant la surconsommation d'énergie.
La sobriété énergétique rassemble également pour le Grand Douaisis les actions permettant une autonomie et une relocalisation de la production énergétique.
- La sobriété matérielle : Il s'agit de repenser notre utilisation des biens matériels afin de limiter l'usage de matières premières et de matériaux neufs.
La sobriété matérielle interroge ainsi directement notre rapport à la propriété. Il s'agit également de veiller à ce que la taille et le poids d'un objet correspondent à l'usage qui en est fait.

- La sobriété structurelle : il s'agit de la façon dont l'aménagement du territoire structure l'espace, impacte l'organisation du territoire et des modes de vie. Cet aménagement doit donc être pensé pour que les zones d'habitation, d'activités et de consommation soient proches et facilement accessibles sans voiture.
- La sobriété d'usage : il s'agit du comportement que l'on adopte dans l'usage d'un objet et d'une technologie, dans le but de consommer la juste quantité d'énergie et de ressources nécessaires à son bon fonctionnement.
- La sobriété organisationnelle : il s'agit de repenser nos modes d'organisations collectives afin d'adopter de nouvelles façons de se déplacer, travailler, habiter, consommer... Le développement du télétravail, la mutualisation des moyens de transports, la création de nouveaux modèles économiques ont un impact sur nos consommations énergétiques.
- La sobriété collaborative : il s'agit tout en recréant du lien entre les personnes de pratiquer une activité permettant de faire des économies d'énergie et de ressources naturelles.

Cette démarche doit aujourd'hui prendre de l'ampleur pour engager concrètement et durablement tous les acteurs dans une transition souhaitée et désirable, pour tendre vers la neutralité carbone. Pour inciter les acteurs du territoire à revoir et faire évoluer leurs actions et comportements mais aussi leurs politiques et stratégies via le prisme de la sobriété, il s'agit d'instiller au même titre que la culture aménagement-climat-énergie, une culture de la sobriété dans le Grand Douaisis. Au-delà d'être partagée sur le territoire, celle-ci doit s'ancrer et être vécue par tous.

C'est pourquoi, ce travail sur la sobriété a été poursuivi par la mise en œuvre en 2021 d'un plan d'actions adossé à notre stratégie Sobriétés, soutenu par le Conseil Régional Hauts-de-France sur la période 2021-2022 dans le cadre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI).

Pour mémoire, fin 2022, nous avons obtenu l'accord de l'ADEME concernant le financement du programme d'actions proposé pour poursuivre la production d'outils pédagogiques et amplifier la dynamique d'animations auprès des acteurs (communes, entreprises et relais du grand public) du territoire.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de l'accompagnement des communes volontaires engagées dans la démarche sobriétés. 14 temps d'échanges individuels ont été réalisés avec les techniciens et/ou élus, afin de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions de sobriété et de compléter le référentiel de suivi diffusé en 2024. Ces rendez-vous ont également permis la remise en mains propres du Guide Pratique Sobriété qui est édité depuis septembre 2025. Les 47 autres communes du territoire ont reçu un exemplaire du Guide Pratique sobriété par courrier.

La rédaction du zoom thématique « mobilité » a été finalisée en lien avec Virage Energie, un maquettage « ADEME » a été arbitré pour ce document lors du COPIL de suivi qui s'est tenu le 04/11/25, sa diffusion pourra se faire via les canaux habituels de l'ADEME. La rédaction du zoom thématique « aménagement » est en cours de finalisation.

En lien avec l'objectif de suivi et d'évaluation qui figure dans le programme d'actions sobriétés, un questionnaire à froid à destination des communes a été envoyé par mail aux 8 communes engagées dans la démarche le 04/08/25. Le retour des communes de Douai et Aniche indique que les communes auraient engagé ces actions sans le diagnostic mais que ce dernier donne à voir

d'autres pistes à explorer ou le chemin qui reste à parcourir.

Concernant les entreprises, des échanges ont été menés avec des chambres consulaires ou structures représentatives/fédératrices (CPME Nord, CCI, CMA et MEDEF) afin de connaître le besoin et d'adapter le cadrage du Guide Pratique Sobriété en entreprise à la cible. Des échanges en visioconférence ou téléphoniques ont été réalisés avec des entreprises du territoire pour recueillir des retours d'expériences et compléter les fiches actions du futur Guide Pratique Sobriété en entreprise. Ce guide se compose de 16 fiches actions qui abordent les thèmes de la mobilité, de l'énergie et de l'eau, des déchets et matières ainsi que d'autres sujets structurants comme la communication ou la politique d'achats. Un accompagnement à la mise en place de ces actions est proposé aux entreprises volontaires par le biais d'un questionnaire qui permet de dresser un état des lieux et de donner un cadre pour un accompagnement plus personnalisé. Un outil de suivi sous forme de tableur Excel reprend toutes les actions proposées dans le Guide Pratique Sobriété en entreprise, liste les indicateurs correspondants et offre des représentations graphiques automatiques de l'avancée de la mise en œuvre.

Suite au comité de pilotage, l'ADEME a proposé que l'accompagnement des acteurs relais fasse l'objet d'un atelier de co-développement mené lors de la journée régionale des PCAET qui s'est tenue 18/11/25 à Amiens. L'objectif était de conforter ou réinterroger le plan d'actions envisagé dans le programme initial, les grandes étapes qui sont ressorties de cet atelier collaboratif entre territoires sont les suivantes :

1. Mise à jour de la cartographie des acteurs relais réalisée en 2021 ;
2. Enquête (Google Forms par exemple) auprès des acteurs relais pour bien identifier leurs besoins (thématiques, contenus, formats) ;
3. Arbitrage politique concernant la posture à adopter (pilote ou co-animateur de la dynamique, les propositions à ce sujet découleront des étapes 1 & 2) ;
4. Animation du réseau d'acteurs relais et organisation de 2 temps/ateliers prévus auprès des citoyens (dont le format sera à rediscuter une fois les étapes précédentes avancées)

MISSION SERVICE ENERGIE COLLECTIVITÉS (SEC)

Depuis 2011, le SCOT GRAND DOUAISIS propose aux communes volontaires au travers du Service Energie Collectivités (SEC) et ses Conseillers en Energie Partagé (CEP), de mutualiser un agent spécialisé en énergie et ainsi d'être accompagnées sur les questions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

L'année 2025 est la deuxième année d'une **convention triennale** conclue avec 43 communes, dont Douai avec une convention spécifique, dédiée aux projets.

Trois types de missions sont proposées aux communes :

1- **Connaissance et suivi du patrimoine :**

- Au travers d'un **rapport d'analyse énergétique global du patrimoine** (bâti et éclairage public), notamment en début et en fin de convention, précisant la répartition des consommations d'énergie et des dépenses liées (part de l'éclairage public et des bâtiments sur les consommations totales, part du combustible, de l'électricité sur les consommations totales, ...), les bâtiments les plus consommateurs et les bâtiments les plus énergivores mais aussi les dérives de consommation et les pistes d'optimisation de contrats et d'actions. Ce rapport intègre un bilan GES (Gaz à Effet de Serre) ;
- Une **stratégie pluriannuelle d'amélioration du patrimoine** peut alors être élaborée en identifiant : les actions de premier niveau et de sobriété (usage des locaux, régulation et programmation de l'éclairage, du chauffage...), les actions d'efficacité énergétique (changement de chaufferie, isolations de combles...), les potentielles rénovations et les opportunités de mobilisation des énergies renouvelables ;
- Il peut être également proposé l'instrumentation des bâtiments nécessitant des investigations poussées (courbe de charge, de température...) ;
- Pour les communes intéressées, la complétude de la **plateforme OPERAT** pour le respect du Décret Eco Energie Tertiaire est réalisée par les conseillers.

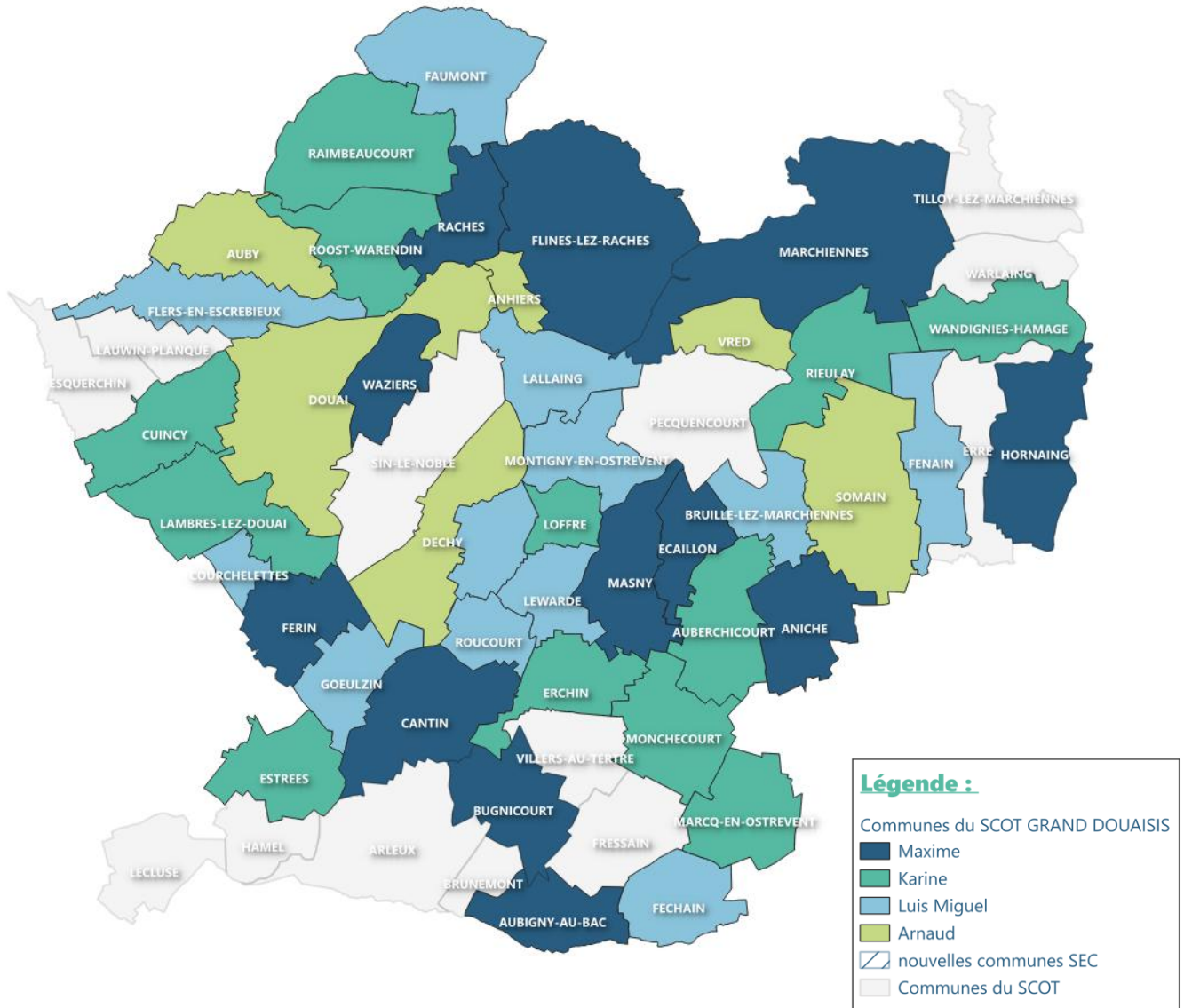
2- **Accompagnement à la réalisation des actions d'amélioration :**

- Sur la **fourniture d'énergie** (accompagnement lors de la négociation des contrats de fourniture, propositions de modifications suite à l'analyse des contrats...) ;
- Sur la mise en œuvre **d'actions « simples » d'amélioration** (liste de préconisations nécessitant peu (ou pas) d'investissements, pré-diagnostics de bâtiments, études de pertinence, identification d'études complémentaires à mener (études énergies renouvelables, études d'opportunité...), sur la **réalisation des projets de rénovation énergétique** (accompagnement à la rédaction du cahier des charges de consultation, accompagnement au suivi des missions du bureau d'études sans se substituer aux assistances à maîtrise d'ouvrage recrutées par la commune...)) ;
- Sur **l'intégration des énergies renouvelables**, de réseaux de chaleur (études de pertinence, le suivi des projets et des travaux sans se substituer aux assistances à maîtrise d'ouvrage recrutées par la commune) ;
- Sur la recherche de financements et aides aux montages financiers spécifiques (contrats de performances, partenariats...) et aides techniques à la mobilisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ;
- Sur l'évaluation de l'impact de la réalisation des actions « simples » et les travaux de rénovation et d'installations ENR sur les consommations et dépenses d'énergie ainsi que sur les émissions de CO₂.

3- **Sensibilisation, mobilisation et expertise spécifique :**

- **Actions de sensibilisation** à destination des équipes municipales (élus, techniciens), à destination des usagers mais aussi visites d'installations, les réunions techniques avec l'ensemble des communes adhérentes ;
- **Accompagnement d'ENEDIS** dans la présentation de la plateforme « Espace Mesures et Services » permettant une maîtrise de la demande d'électricité des équipements des communes ;

- La **mise à disposition d'outils** et d'un centre de ressources mutualisant les expériences, la participation à des expérimentations dans le cadre de projets régionaux et nationaux...



L'année 2025 a été marquée par :

- La **réalisation des bilans énergie**
- L'**accompagnement sur le décret tertiaire** pour les communes concernées qui en ont fait la demande ;
- L'**optimisation des contrats de fourniture d'énergie**, notamment électrique avec l'ajustement des puissances nécessaires ;
- Des **études d'opportunités photovoltaïques**, intégrant les dernières réglementations, notamment sur l'autoconsommation.

Au-delà de la réalisation des bilans, de nombreux projets communaux ont également pu être accompagnés :

- Études d'opportunités (PV, géothermie, réseau de chaleur...)

- Interventions sur site participant aux actions de sobriété et de maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine communal et de l'éclairage public ;
- Diagnostic sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles.

L'année 2025 a été aussi riche en rencontre avec les élus et techniciens des communes avec notamment l'organisation de 2 **Rencontres Energies Collectivités** : une première sur le thème de la réglementation des rénovations énergétiques et son financement, présentée le 24 avril 2025, à Masny ; et une deuxième rencontre à Douai, sur le sujet de la réglementation photovoltaïque et l'autoconsommation collective, le 13 novembre 2025.

Ces moments privilégiés d'échanges autour de retours d'expérience permettent de mettre en lumière des réalisations exemplaires du territoire et d'acculturer les participants sur des sujets liés à l'énergie.

2 lettres d'information ont aussi été diffusées aux communes adhérentes. Ces documents permettent d'informer les élus et techniciens, tout au long de l'année, des actualités liées à l'énergie, comme par exemple, les évolutions de fiscalité de l'énergie, les opportunités de financement des projets, les évolutions de la réglementation.

Le SCOT DU GRAND DOUAISIS est également le coordinateur pour le fonds chène du programme ACTEE+ de la FNCCR. Le SCOT Grand Douaisis a ainsi candidaté aux saisons 3, 5 et 6 pour le financement de plus de 255 000 € de prestations intellectuelles pour les villes de Douai, Cuincy, Dechy, Aniche, Roost Warendin, Loffre, Monchecourt, Rieulay et Auberchicourt.

MISSION ENERGIE RENOUVELABLE

Animation du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial

Le Contrat de Chaleur Renouvelable territorial, signé en 2024 avec l'ADEME pour **la gestion déléguée du fonds chaleur et l'animation du territoire pour le développement de la chaleur**, sur la période **du 01/06/2024 au 31/05/2028**, prévoit le financement d'une **quinzaine d'opérations** générant la production de **6,1 GWh/an d'énergies renouvelables**, couvrant les filières de géothermie de minime importance, du solaire thermique, de la biomasse, de la récupération de chaleur et le déploiement ou l'extension de réseau de chaleur.

Pour l'instruction des dossiers, les critères du fonds chaleur de l'ADEME sont à respecter dans l'instruction des dossiers reçus par le SCOT GRAND DOUAISIS. Des Commissions d'Attribution des Aides permettent au SCOT GRAND DOUAISIS de présenter à l'ADEME les dossiers instruits. A l'issue de cette commission, le dossier est présenté en Conférence des Vice-présidents et Bureau Syndical.

L'arrivée de Maguelone Le Breton au 1^{er} février 2025, a permis l'instruction de 4 dossiers. 2 études ont ainsi été accompagnées, à savoir **l'étude de faisabilité géothermique pour le groupe scolaire de la ville de Erre** et **l'étude de faisabilité du réseau de chaleur de la ville de Douai**. 2 opérations d'investissement ont également été suivies, à savoir **l'installation d'une thermofrigopompe sur**

nappe pour les besoins de la future piscine communautaire de Cœur d'Ostrevent Agglo et l'installation d'une pompe à chaleur géothermique dans une résidence à Aniche, gérée par NOREVIE. Ces dossiers permettent déjà d'atteindre 30 % de l'objectif fixé. Un COPIL a également été organisé le 24 avril 2025 à Courchelettes, pour présenter le dispositif à différents potentiels porteurs de projet et les partenaires associés (ADEME, Région...).

MISSION ENTREPRISES

L'arrivée d'Antoine BLAS au 1^{er} juin 2025, a permis d'animer cette mission. Afin de travailler plus étroitement avec les entreprises du territoire sur leurs projets de transition, les Elus ont élargi les **missions d'accompagnement** proposées pour **engager la dynamique DT3E auprès des entreprises**. Celles-ci se sont concrétisées par la rencontre d'acteurs relais et ressources des entreprises : intercommunalités, ADEME, Région, chambres consulaires (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industries), des acteurs têtes de réseaux (Cd2e, MEDEF) et des clubs d'entreprises. Certaines entreprises ont également été mobilisées dans le cadre de la **rédaction du livret Sobriétés** permettant ainsi de mettre en avant des pratiques ambitieuses observées sur le territoire.

Etude de Planification et de Programmation Matières Territoriale (E2PM) :

En parallèle de la Dynamique Entreprise-DT3E, un travail a été engagé sur le sujet de l'économie circulaire. En effet, le SCOT a répondu début 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME Hauts-de-France pour réaliser une **Etude de Planification et Programmation Matières Territoriale (E2PM)**. Cette étude a pour objectif de réaliser une **analyse de flux matières, d'évaluer la dépendance du territoire aux importations de ressources** et de **révéler les forces et opportunités pour le rendre plus sobre et autonome**. L'objectif poursuivi étant de soutenir une économie plus robuste qui anticipe la raréfaction des ressources et permet la création de nouvelles filières et d'emplois, notamment via le développement de synergies entre entreprises. Cette étude a été finalisée en 2023. Depuis, le SCOT GRAND DOUAISIS participe aux temps d'animation proposés par l'ADEME et la Région Hauts-de-France sur ce sujet.

Cette thématique fait partie intégrante des tâches du chargé(e) de mission « entreprises » avec notamment l'animation d'un COPIL le 07 octobre 2025, réunissant différents acteurs pour évaluer le niveau d'avancement du plan d'actions.

Des pré-diagnostic d'économie circulaire ont également été réalisés auprès de 3 entreprises du territoire. L'objectif étant autant de mesurer la maturité de l'entreprise sur sa démarche en économie circulaire et d'orienter vers des pistes d'amélioration, que de créer des synergies inter-entreprises.

En parallèle, d'autres contacts ont été pris également pour des projets de maîtrise de l'énergie dans les entreprises, permettant d'accompagner des projets d'énergie, notamment EnR.

6.LA COMMUNICATION AU SERVICE DU SCOT

En 2025, les actions de communication ont été conduites de manière transversale afin d'accompagner les projets portés par la structure, d'en améliorer la lisibilité et de renforcer la cohérence des supports produits.

Plusieurs réalisations ont marqué l'année, notamment la création du flyer CCRt, la mise en ligne du nouveau site internet, le suivi de la conception graphique de l'évaluation du SCoT et du Guide pratique sobriétés à destination des communes, la réalisation des newsletters du SEC, les retranscriptions des bureaux syndicaux et comités syndicaux, ainsi que la création d'une nouvelle fiche outil PLU dédiée aux réseaux de chaleur. La carte de vœux a également fait l'objet d'un travail de conception en interne.

Au-delà de ces projets, un travail continu a été mené tout au long de l'année pour adapter et clarifier les contenus, assurer leur accessibilité et garantir une harmonisation graphique des documents et supports de communication.

Le service communication a également participé à plusieurs temps d'échanges, notamment pour l'organisation des Rencontres Énergie Collectivités (REC), ainsi que les comités de pilotage et ateliers consacrés à l'étude sur la préservation de la ressource en eau et au schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur renouvelable. Cet accompagnement a porté sur la conception des supports, la réalisation des invitations et des visuels, la production d'infographies ainsi que la valorisation des actions menées et sans oublier la logistique pour les jours d'événements.

Concernant l'évaluation du SCoT et le Guide pratique Sobriété, le travail a porté sur la relecture des documents, les propositions d'orientations graphiques, la contribution à la rédaction des cahiers des charges et le suivi de la conception graphique en lien avec l'agence de communication.

Le nouveau site internet, mis en ligne en 2025, a fait l'objet d'actualisations régulières avec l'ajout de contenus (délibérations, actualités, offres d'emploi, organigramme, évolutions liées aux élus). Il constitue un outil central de diffusion de l'information et de présentation des missions de la structure.

Enfin, une rencontre avec la presse a été organisée afin de présenter les missions de la structure et d'aborder l'étude sur la ressource en eau. Cette initiative a donné lieu à la publication d'un article dans La Voix du Nord le 10 juillet 2025 « **Son territoire a un potentiel géothermique, le SCOT GRAND DOUAISIS encourage donc à passer à l'acte** ».

Les interventions du SCOT en 2025

Le SCOT est sollicité régulièrement pour partager son retour d'expériences dans le cadre de journée d'informations, de formation, ou de publication. En 2025, les élus ou techniciens du SCOT sont ainsi intervenus le :

- 21 Janvier : Intervention dans le cadre du groupe de travail Energie de l'ERBM. Le SCOT GRAND DOUAISIS est intervenu pour présenter le point d'avancement du schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur ;
- 13 mai 2025 : présentation de l'E2PM à la Communauté d'Agglomération du Pays Basque
- 14 mai : audition du CESER dans le cadre de sa commission n°8 dédiée à l'aménagement durable et l'égalité des territoires en vue de l'élaboration de son rapport sur les nouvelles pratiques d'aménagement du territoire.
- 11 septembre 2025 intervention pour l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulousaine sur le thème du renouvellement urbain et de la densification dans les documents d'urbanisme : « Compte foncier : un outil pour densifier ? »
- 7 octobre : intervention pour le cnfpt dans le cadre d'un web café sur le thème « bien

dans ma ville » afin de témoigner sur l'intégration de l'urbanisme favorable à la santé dans le SCoT et de partager son retour d'expérience après 5 ans de mise en œuvre.

- 5 Décembre : intervention pour Aménag'Eau Gironde sur l'intégration de la ressource en eau dans le SCoT du Grand Douaisis
- 8 Décembre : intervention dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement n°4 sur l'urbanisme favorable à la santé et la mobilité durable sur le Grand Douaisis

7. LE SCOT ET...SES PARTENAIRES

La fédération nationale des SCoT

La Fédération nationale des SCOT a renouvelé son conseil d'administration et le club technique. Le SCOT GRAND DOUAISIS participe aux rencontres régionales et nationales.

La Région Hauts-de-France

Le SCOT GRAND DOUAISIS participe techniquement aux travaux des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement organisés par la Région Hauts-de-France pour mettre en synergie leurs compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme et de planification. Le SCOT GRAND DOUAISIS en qualité de structure porteuse de SCoT siège également à la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols qui a pour but notamment dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET de s'exprimer sur la liste des projets classés d'envergure régionale et de suivre l'artificialisation des sols dans le temps.

Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Les SCoTs et les PLUs doivent être compatibles avec cette dernière. La révision de la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut a été prescrite par le Parc le 14 décembre 2021.

Ainsi, l'année 2025 a été marquée par une forte mobilisation du SCOT GRAND DOUAISIS qui a collaboré et participé à l'ensemble des travaux menés dans le cadre de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut. A ce titre, le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut a arrêté le projet de charte le 1 juillet 2025. Une fois le projet arrêté, le Conseil National de Protection de la Nature ainsi que de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux doivent émettre un avis. Les rapporteurs de ces organismes se sont rendus sur le territoire du Parc Naturel Scarpe Escaut du 6 au 8 octobre 2025 afin d'évaluer la dynamique partenariale du territoire et échanger avec les signataires de la charte. A ce titre, le SCOT GRAND DOUAISIS a été mobilisé pour intervenir lors d'une conférence sur le thème de « Transition énergétique en Scarpe Escaut » et valoriser son retour d'expérience sur les outils déployés pour concilier les enjeux de préservation du patrimoine et de transition énergétique. Le SCOT GRAND DOUAISIS est également associé à l'élaboration du plan paysage relatif aux énergies renouvelables (ENR) et aux réflexions relatives à la structuration d'une filière bois sur le territoire.

Adopta

Le SCOT GRAND DOUAISIS est adhérent à l'ADOPTA depuis 2018. Des échanges réguliers nourrissent les réflexions sur la gestion des eaux pluviales notamment. Une convention spécifique a été signée en 2023 afin que le SCOT bénéficie de l'expertise de l'ADOPTA dans le cadre de l'étude menée sur la pérennisation de la ressource en eau. Ainsi, au cours de l'année 2024 et 2025, l'ADOPTA a poursuivi son accompagnement dans le cadre de cette étude (relecture des documents produits par le bureau d'études, participation aux réunions, etc.) finalisée fin 2025.

LE CAUE

En 2025, l'adhésion du SCOT GRAND DOUAISIS au CAUE est renouvelée. Cette adhésion gratuite permet de bénéficier d'un accompagnement technique. A ce titre, le CAUE a été mobilisé lors de l'élaboration du cahier des charges relatives à la modification simplifiée du SCoT du Grand Douaisis.

LA MISSION BASSIN MINIER

La Mission Bassin Minier (MBM) œuvre depuis de nombreuses années en faveur de la restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du Bassin minier. A ce titre, elle s'est notamment engagée en 2022 dans une étude de délimitation d'aires d'influences paysagères vis-à-vis de projets d'implantation d'énergie renouvelable. Le SCOT GRAND DOUAISIS a participé à ces travaux qui se sont conclu en fin d'année 2024 par un comité de pilotage. Les résultats de cette étude pourront être repris par le SCoT afin d'améliorer l'intégration paysagère des dispositifs de production d'énergie renouvelable.

LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM)

En parallèle de l'amélioration des cités minières, des groupes de travail associant différents partenaires sont animés par la préfecture autour de sujets variés touchant directement le territoire. Ainsi, le SCOT DU GRAND DOUAISIS est associé au groupe de travail « Energie », qui anime notamment le développement de réseaux de chaleur alimentés par des EnR. A ce titre, le SCOT GRAND DOUAISIS a associé l'ERBM tout au long de l'étude relative à l'élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur ou de froid renouvelable qu'il a piloté. Cette étude s'est achevée au 1^{er} trimestre 2025.

INSTITUT MINES TELECOM

L'IMT emploie des chercheurs dans différents domaines, dont l'énergie. Le SCOT DU GRAND DOUAISIS a été sollicité pour participer au projet GEOTER, ayant comme objectif de caractériser la ressource géothermale issue des eaux d'exhaures des stations de relevages. Cette participation s'est traduite par de la mise en relation avec les élus et structures concernés. Le projet GEOTER a permis l'instrumentation de ces stations pour évaluer le potentiel exploitable. Ce projet sera poursuivi avec le Projet CORONS pour lequel une demande d'aide a été déposée à la Région.

ANNEXES

Composition complète du Comité syndical au 31 décembre 2025

DOUAISIS AGGLO DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANTS	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANTS
Raphaël	AIX	DUCONSEIL	Xavier	BARTOSZEK	DEBEVE
Caroline	BIENCOURT	BOUREL	Alain	BRUNEEL	DUQUESNOY
Nadia	BONY	LECLERCQ	Christian	BULINSKI	LAMOUR
Djamel	BOUTECHICHE	LASNEAU	Murielle	CARON	LAUDOUX
Fanny	CHRETIEN	KACZMAREK	François	CRESTA	CICHOWSKI
Lionel	COURDAVAULT	VAILLANT	Frédéric	DELANNOY	HOCQ
Coline	CRAYE	THIERRY	Marc	DELECLUSE	BOURGHELLE
Henri	DERASSE	MERCIER	Jean-Claude	DENIS	TANCA
Laurent	DESMONS	FERENZ	Marie-Françoise	FALEMPE	MAITTE
Denis	DESRUMAUX	LABRE	Erich	FRISON	FLEURQUIN
Christian	DORDAIN	SALLIO	Daniel	GAMBIEZ	DUPILET
Lisiane	DUBUS	LEFEBVRE	Sébastien	GEIRNAERT	DEPRET
Alain	DUPONT	BLASSEL	Éric	GOUY	CAFFIN
Jean-Paul	FONTAINE	PROVENZANO	Laurent	MARTINEZ	BERNARD
Florence	GEORGES	FENAIN	Rémi	MARTINOWSKI	KOMIN
Thierry	GOEMINNE	WOSKALO	Régis	MINNENS	FONTAINE
Laurent	ILSKI	WALLART	Alain	PAKOSZ	TIEFFENBACH
Henri	JARUGA	DUBREUCQ	Julien	QUENNESSON	FINKE
Vincent	JEANMOUGIN	PEDERENCINO	Jeanne	ROMAN	SAVARY
Jean-François	JOOS	BELINET	Jean-François	TIEFFENBACH	LEHINGUE
Laurent	KUMOREK	RASZKOWSKI	Evelyne	TOMMASI	BRAY
Sébastien	LANCLU	DOZIERE	Frédéric	UYTTERHAEGEN	VANDEWALLE
Thierry	LEDENT	HALLE			
Miguel	LIBERAL	FOUQUET			
Arnaud	MARIAGE	VIGNAL			
Jacques	MICHON	GOUPIL			
Abdallah	MOHAMMED	VALLET			
Nadine	MORTELETTE				
Brahim	NOUI	LEMAITRE			
Dominique	PHILIPPE	BENADDI			
Arnaud	PIESSET	PIQUOT			
Ophélie	POULAIN	GUIFFARD			
Jean-Marc	RENARD	LEFEBVRE			
Elodie	SAVARY	BOURY			
Eric	SILVAIN	BEAUVOIS			
Jean-Michel	SZATNY	LEFEBVRE			
Ludovic	VALETTE	VANDEVILLE			
Christian	WALLARD	PETIT			

Vincent	WANTIER	<i>SOREL</i>			
Dimitri	WIDIEZ	<i>BAILLEZ</i>			

Composition du bureau syndical suite au renouvellement des assemblées au 31 décembre 2025

1	M Lionel COURDAVAULT	Président
2	Mme Marie-Françoise FALEMPE	1° Vice-Présidente en charge des Finances
3	M Raphaël AIX	2° Vice-Président en charge de l'Environnement – Biodiversité
4	M Thierry GOEMINNE	3° Vice-Président en charge du Développement Economique – Commerce
5	M Julien QUENNESSON	4° Vice-Président en charge des Paysages, Patrimoine et tourisme
6	Mme Florence GEORGES	5° Vice-Présidente en charge de la Transition énergétique et Climat
7	M Laurent KUMOREK	6° Vice-Président en charge de l'Habitat-Foncier
8	M Jacques MICHON	7° Vice-Président en charge en charge du Transport – Mobilités – Numérique
9	Mme Jeanne ROMAN	8° Vice-Président en charge de la Santé – Qualité de l'air – Filière agricole
10	Mme Caroline BIENCOURT	1° assesseur
11	M François CRESTA	2° assesseur
12	M Jean-Marc RENARD	3° assesseur
13	M Dimitri WIDIEZ	4° assesseur
14	M Laurent MARTINEZ	5° assesseur
15	Mme Nadine MORTELETTE	6° assesseur
16	M Djamel BOUTECHICHE	7° assesseur
17	M Christian BULINSKI	8° assesseur
18	M Ludovic VALETTE	9° assesseur

Synthèse budgétaire 2025

Budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Orientations 2024	Réalisation 2024	Orientations 2025
Fluides et fournitures	29 900	14 462	26 800
Services extérieurs	283 150	191 998	280 150
Frais liés à la communication	29 100	1 466	29 100
Rémunérations (personnel et élus)	843 910	672 637	996 710
Fonds de concours	18 450	18 450	18 450
Charges exceptionnelles	0	0	0
Dotations aux amortissements	230 000	179 362	230 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 434 510	1 078 375	1 581 210

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Orientations 2024	Réalisation 2024	Orientations 2025
INVESTISSEMENTS COURANTS	51 000	21 840	105 000
Licences	3 000	4 908	6 000
Acquisition de logiciels	10 000	11 514	15 000
Matériels de bureau et informatiques + téléphonie	15 000	4 553	61 000
Mobiliers	3 000	0	3 000
Matériels divers, équipements de mesure	5 000	0	5 000
Insertions légales pour les marchés	4 000	864	4 000
Réalisation de documents d'urbanisme	10 000	0	10 000
Travaux d'agencement	1 000	0	1 000

INVESTISSEMENTS EN ETUDES

Etudes et mission Dynamique Climat	150 000	75 265	130 000
Mission outil neutralité carbone	0	0	0
Suivi et réalisation du PCAET	25 000	8 460	0
Mission - sobriété	25 000	10 000	30 000
Etudes complémentaires climat	0	0	0
Etudes complémentaires énergie	100 000	56 805	100 000
Etudes et missions dans le cadre du Scot :	300 958	58 352	365 100
Révision du SCOT	25 000	0	200 000
Atelier axe BHNS / ZAN	15 000	5 000	0
Etudes spécifiques aménagement urbanisme	260 958	53 352	160 100
Plan de gestion Natura 2000	0	0	0
Données observatoires	0	0	5 000
Missions de communication / animation :	190 000	480	96 500
Mission livre Sobriétés	50 000	0	16 500
Mission outils PCAET/Energie (SEC+CCRT)	50 000	480	40 000
Autres missions de communication	90 000	0	40 000
Etudes diverses non affectées	1 537 286		1 573 353
Amortissement des subventions	7 500	7 500	7 500
Déficit d'investissement reporté		0	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 236 744	163 437	2 277 453

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

ID : 059-255902850

	Orientations 2024	Réalisation 2024	Orientations 2025
Participation des groupements	890 998	890 998	890 998
Subventions	114 972	69 847	174 296
Cotisations de communes (SEC)	232 020	194 884	250 000
Autres produits exceptionnels + atténuation de char	0	8 001	0
Amortissement des subventions	7 500	7 500	7 500
Excédent de fonctionnement reporté	1 388 192	1 388 192	1 481 047
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 633 682	2 559 422	2 803 841

AUTOFINANCEMENT POUR INVESTIR	1 199 172	1 481 047	1 222 631
--------------------------------------	------------------	------------------	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Orientations 2024	Réalisation 2024	Orientations 2025
Annulation de résultat pour combler le déficit d'investissement reporté			
FCTVA	30 000	1 324	30 000
Amortissements	230 000	179 362	230 000
Excédent d'investissement reporté	777 573	777 573	794 822
Virement de la section de fonctionnement (Autofinancement)	1 199 172		1 222 631
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 236 744	958 259	2 277 453

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	0	794 822	
--	----------	----------------	--

Equilibre budgétaire

Budget annexe :
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Orientations 2024	Réalisation 2024	Orientations 2025
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES (27838)			
Dossiers Actee Chêne 3 - 6 communes	0	0	91 275
Dossiers Fonds Chaleur ADEME (Masny et autres)	0	0	691 320
Dossiers communes Actee Chêne 5	0	0	100 000

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0	0	882 595
--------------------------------------	----------	----------	----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ID : 059-25590285

	Orientations 2024	Réalisation 2024	Orientations 2025
RECETTES AUTRES CREANCES IMMOBILISEES (27838)			
Actee Chêne 3	0	0	91 275
Fonds Chaleur ADEME	0	0	691 320
Actee Chêne 5	0	0	100 000

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0	0	882 595
--------------------------------------	----------	----------	----------------